

Dossier documentaire réalisé par Centre Inffo



Lutte contre le décrochage et mise en œuvre des PSAD, de la remédiation à la prévention : quel nouveau rôle pour les régions ?

Jeudi 9 juin et vendredi 10 juin 2016

Journées d'information et d'échanges de pratiques

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Lutte contre le décrochage et mise en œuvre des PSAD, de la remédiation à la prévention : quel nouveau rôle pour les régions ?

Jeudi 9 juin
et vendredi 10 juin 2016

Journée d'information et d'échanges de pratiques
pour les Conseils régionaux
Conseil régional de Centre-Val de Loire - Orléans

Département Documentation

Emmanuelle Herpin
e.herpin@centre-inffo.fr

S O M M A I R E

S é l e c t i o n d ' a r t i c l e s

Lutte contre le décrochage scolaire : du mieux ? Localtis, 2 décembre 2015	p. 5
Les régions et l'Etat, partenaires contre le décrochage scolaire Localtis, 30 juillet 2015	p. 6
Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage Paris : ARF, 2015, pp.2 ; 37-28	p. 7
Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine Net.doc, n° 145, décembre 2015, pp. 98-105	p. 10
Synthèse conférence « décrochage scolaire » Lyon : GIP PRAO, avril 2016	p. 18
Avec ses partenaires, la Région prend en main le Service Public Régional de l'Orientation Rennes : Conseil régional Bretagne, 17 septembre 2015	p. 26
Convention entre l'État et la Région Centre-Val de Loire relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle Orléans : Conseil régional Centre-Val de Loire, 24 septembre 2015, 8 p.	p. 29
Lutte contre le décrochage Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, pp. 23-30	p. 37

R e p è r e s b i b l i o g r a p h i q u e s	p. 45
---	-------

Lutte contre le décrochage scolaire : du mieux ?

Education

Publié le mercredi 2 décembre 2015

"L'objectif fixé par François Hollande, diviser le nombre des décrocheurs par deux, est atteignable", a déclaré le 1er décembre Najat Vallaud-Belkacem. La ministre de l'Education nationale fait état d'une diminution de 20% du nombre des jeunes sortis sans aucun diplôme autre que le brevet des collèges. Le nombre serait passé de 136.000 en 2010 à 110.000 l'an dernier et le nombre des 18-24 ans qui n'ont pas de diplôme et ne sont pas en formation serait passé 620.000 à 494.000.

Il est toutefois difficile de dater précisément ces données, fondées sur les enquêtes "emploi" de l'Insee et sur le recensement, pour lequel les derniers chiffres, année 2012, sont un agrégat de données recueillies entre 2010 et 2014. Pour la ministre, qui évoque d'autres chiffres, non encore stabilisés, et donc non publiés, la tendance à la baisse se confirme. Elle rappelle qu'en 1980, 40% des jeunes sortaient du système scolaire sans diplôme, qu'en 2000, ils étaient encore 13%, chiffre qui avait ensuite peu évolué avant de repartir à la baisse pour se situer à 10,5%.

Les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire

Mais ceci n'est qu'une moyenne. Car sans surprise "les départements où la part des jeunes sans diplôme est élevée sont souvent ceux connaissant un fort taux de chômage et où le niveau de vie des ménages y résidant est faible", montre la Depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Education nationale) dans une note d'information justement intitulée "Les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire". La part des jeunes décrocheurs est ainsi supérieure à 14% dans les académies d'Amiens, de Corse et dans les DOM. Les académies où la part des jeunes sans diplôme est la plus faible sont Paris (4,9%) et Rennes (7%) et plus généralement celles regroupées sur le front Ouest de la France et dans la moitié Sud à l'exception du pourtour méditerranéen.

"A l'intérieur même des académies, la situation peut être très contrastée d'un département à l'autre", précise bien la Depp, avec une part de sans-diplôme variant parfois du simple au double. L'académie de Dijon connaît l'écart maximal, avec 7,4 points : 7,7% en Côte-d'Or (un des dix départements dans lesquels la part de sans-diplôme est la plus basse) ; 15,1% dans l'Yonne (qui fait partie du groupe des dix départements ayant la part la plus élevée). Dans l'académie de Bordeaux, l'écart entre les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne est de l'ordre de 6 points. La Depp note que, sur cinq ans, "la dispersion entre les départements a légèrement diminué".

22 conventions régionales "décrochage" signées

Cinq leviers auraient concouru, selon le ministère, à ces bons résultats. Parmi eux figure "le partenariat renforcé à tous les niveaux (national, régional, local) pour favoriser la collaboration entre les institutions, les collectivités, les associations et les entreprises" (*). Le partenariat avec les régions, formalisé dans un protocole national signé en juillet 2015 (voir notre article ci-contre du 30 juillet), a fait des petits. Vingt-deux régions ont signé des conventions "décrochage" ou sont en passe de le faire, selon le ministère.

Quatre cents plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs (PSAD) sont aujourd'hui opérationnelles pour repérer les jeunes décrocheurs et leur proposer une solution. Les PSAD sont composés des établissements scolaires, des centres d'information et d'orientation (CIO), des missions locales, des écoles de la deuxième chance (E2C), des établissements agricoles, des Epide (établissements publics d'insertion de la Défense), des Greta, des CFA et des collectivités territoriales. Cette année, 26.000 jeunes étant passés par là sont retournés en formation initiale et "pour 2016, la démarche partenariale est bien engagée avec le ministère de la Défense, le monde de l'entreprise ainsi que les associations dans le cadre du service civique aménagé". 120 jeunes bénéficient actuellement du service civique aménagé qui est "en cours de développement", rappelle le ministère.

"Nous poursuivrons notre engagement aux côtés d'autres ministères et partenaires à des actions dont la mise en oeuvre est coordonnée par les régions. Ainsi, nos structures de retour à l'école (micro-lycées, lycées nouvelle chance...) se développent en complémentarité des E2C, des Epide, du service militaire volontaire et des actions menées par les entreprises qui, en contrepartie d'obtention de marchés publics, accueillent des décrocheurs", s'est-il engagé.

Valérie Liquet avec ToutEducat

(* Les quatre autres leviers seraient : la mobilisation des équipes éducatives dans les établissements ; le développement du lien avec les familles, notamment les plus modestes ; la mise en oeuvre du droit au retour en formation ; la création de nouveaux dispositifs d'accueil des décrocheurs sur tout le territoire national.

Les régions et l'Etat, partenaires contre le décrochage scolaire

Formation professionnelle

Publié le jeudi 30 juillet 2015

L'Association des régions de France (ARF) et six ministères signent une convention-cadre sur la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire. Dès septembre, des conventions régionales déclineront cet engagement qui vise à donner une nouvelle impulsion aux actions déjà menées et à coordonner la mobilisation de tous les acteurs concernés.

"Après deux secondes et deux premières au lycée, j'avais l'impression de faire du sur-place. C'est la découverte du monde du travail qui m'a donné l'envie de reprendre mes études au microlycée [structure de retour à l'école]", témoigne Guillaume, 22 ans, un baccalauréat mention bien en poche, aujourd'hui engagé dans un cursus de communication. Marie-Sarah, 18 ans, a, elle aussi, repris une scolarité par la voie de l'alternance après un parcours chaotique qu'elle se remémore : "J'ai commencé un CAP restauration qui ne m'a pas plu. J'ai été orientée vers des structures d'accueil qui m'ont trouvé des stages et d'autres expériences dans le milieu de la petite enfance. J'ai trouvé un patron qui m'a engagé pendant un an pour me faire passer le CAP." Ces deux témoignages de décrocheurs puis raccrocheurs du système scolaire illustrent l'objet du protocole d'accord national signé le 29 juillet 2015 entre l'Association des régions de France (ARF) et l'Etat concernant la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Pour répondre à l'enjeu du décrochage scolaire, le président de la République a fixé pour objectif de diviser par deux, d'ici 2017, le nombre de jeunes sortant sans qualification du système de formation initiale. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'engagement a été pris d'abaisser le taux de jeunes en dehors de tout système de formation et sans diplôme de second cycle du secondaire à 9,5% d'ici 2020. Pour parvenir à ces objectifs, un plan de lutte contre le décrochage a été décidé en novembre 2014. Il met l'accent sur la prévention du décrochage et sur la nécessité de renforcer les actions existantes, en particulier celle des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Coordination des actions

Ce plan s'articule avec le droit au retour en formation créé par la loi pour la refondation de l'école de juillet 2013 et la mise en place des services publics régionaux de l'orientation (SPRO) créés par la loi Formation du 5 mars 2014. En outre, cette loi confie aux régions, au 1er janvier 2015, la coordination des actions de prise en charge des jeunes décrocheurs "en lien avec les autorités académiques". Ces actions s'appuient sur le réseau des PSAD. La région doit veiller à la cohérence et à la complémentarité des solutions proposées aux jeunes (formation sous statut scolaire, apprentissage, formation professionnelle). Elle peut également abonder le Compte personnel de formation (CPF) de chaque jeune décrocheur pour lui permettre d'accéder à des formations courtes de remise à niveau ou à des formations qualifiantes de plus longue durée. De son côté, l'Etat initiera des conférences de financeurs afin de mettre en visibilité la répartition des financements existants dédiés à la lutte contre le décrochage scolaire. Il résulte de réflexions menées depuis un an par les signataires au sein d'un groupe de travail ad hoc.

Le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) est le lieu où est présentée et débattue la stratégie interministérielle de lutte contre le décrochage. Il doit constituer en 2015 avec les comités régionaux (Crefop) un cadre global de partenariat pour assurer une concertation renforcée entre l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les opérateurs concernés.

Déclinaison régionale

Dès septembre, le protocole-cadre du 29 juillet sera décliné dans chaque région par une convention régionale triennale conclue par le préfet de région, le recteur et le président de région. Concrètement, la convention-type régionale mentionne au titre des engagements de la région la mission de coordination des actions de prise en charge des jeunes décrocheurs "en lien avec les autorités académiques". Ces actions s'appuient sur le réseau des PSAD. La région doit veiller à la cohérence et à la complémentarité des solutions proposées aux jeunes (formation sous statut scolaire, apprentissage, formation professionnelle). Elle peut également abonder le Compte personnel de formation (CPF) de chaque jeune décrocheur pour lui permettre d'accéder à des formations courtes de remise à niveau ou à des formations qualifiantes de plus longue durée. De son côté, l'Etat initiera des conférences de financeurs afin de mettre en visibilité la répartition des financements existants dédiés à la lutte contre le décrochage scolaire. Il mobilisera également des fonds européens.



Les opérations déjà engagées montrent que "des actions de raccrochage résolues réussissent", souligne Najat Vallaud-Belkacem qui salue dans ce protocole d'accord "un travail inédit qui va permettre aux régions et aux acteurs de proximité de placer l'action nationale au niveau du terrain". Cet accord et ses déclinaisons régionales doivent permettre de faire du "cousu-main pour favoriser le raccrochage". François Rebsamen estime pour sa part "essentielle" cette initiative et invite tous ses services à s'y engager "hardiment".

Pour François Bonneau, vice-président de l'ARF en charge de l'éducation et président de la région Centre-Val de Loire, cette convention est "importante". Il faut, dit-il, "lorsqu'il y a des hésitations dans les parcours, d'abord prévenir [le décrochage] en assouplissant les formes d'accueil dans l'éducation, et permettre au jeune de découvrir d'autres voies, notamment professionnelles, de manière dynamique (...). Nous parviendrons à l'objectif présidentiel de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification si nous sommes innovants en matière de formation : il faut modulariser, individualiser". "Toutes les méthodes d'accompagnement renforcé portent leurs fruits (accueil plus ouvert des structures, accompagnement du jeune pour accomplir des démarches...)", témoigne de son côté, le député (PS) d'Indre-et-Loire, Jean-Patrick Gille, président de l'Union nationale des missions locales (UNML) invité à la signature de la convention.






Valérie Grasset-Morel

Sommaire












1. INTRODUCTION

-  1.1. Pourquoi ce guide ? A qui s'adresse-t-il ? P. 3
-  1.2. Quel est le contenu de ce guide ? P. 4

2. BONNES PRATIQUES

-  2.1. Acteurs P. 7
-  2.2. Repérage P. 12
-  2.3. Prise de contact et suivi P. 17
-  2.4. Solutions P. 21
-  2.5. Pilotage P. 25

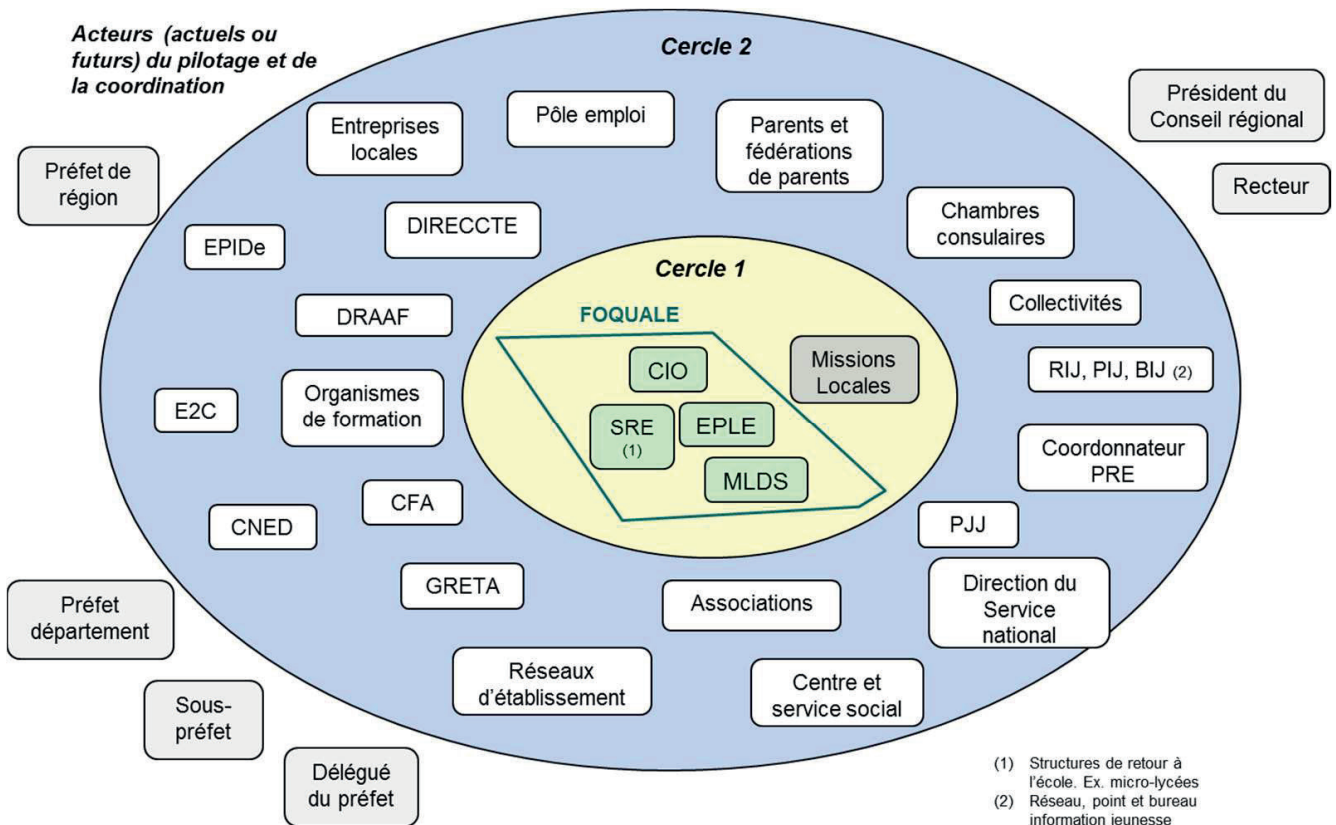
3. ANNEXES

-  3.1. Liste des acteurs P. 31
-  3.2. Schéma de la circulaire FOQUALE P. 36
-  3.3. Schéma des cercles de la plate-forme P. 37
-  3.4. Les grandes étapes de travail de la PSAD avec le jeune P. 38
-  3.5. Fiche de poste du/des responsable(s) de PSAD P. 39
-  3.6. Fiche de poste de l'assistant de plate-forme P. 41
-  3.7. Financements : différents types de fonds disponibles P. 43
-  3.8. Liste non exhaustive des solutions P. 44
-  3.9. Exemple de fiche d'entretien pour le suivi du jeune P. 49
-  3.10. Carte des PSAD sur le territoire P. 51
-  3.11. Guides d'utilisation de RIO SUIVI et RIO STATISTIQUES P. 53

Extrait : Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage
Paris : ARF, 2015, 54 p.

Les acteurs de la PSAD : cercles 1 et 2

Concernant le cercle 2 : il s'agit des acteurs pouvant potentiellement être associés (liste indicative et non exhaustive)

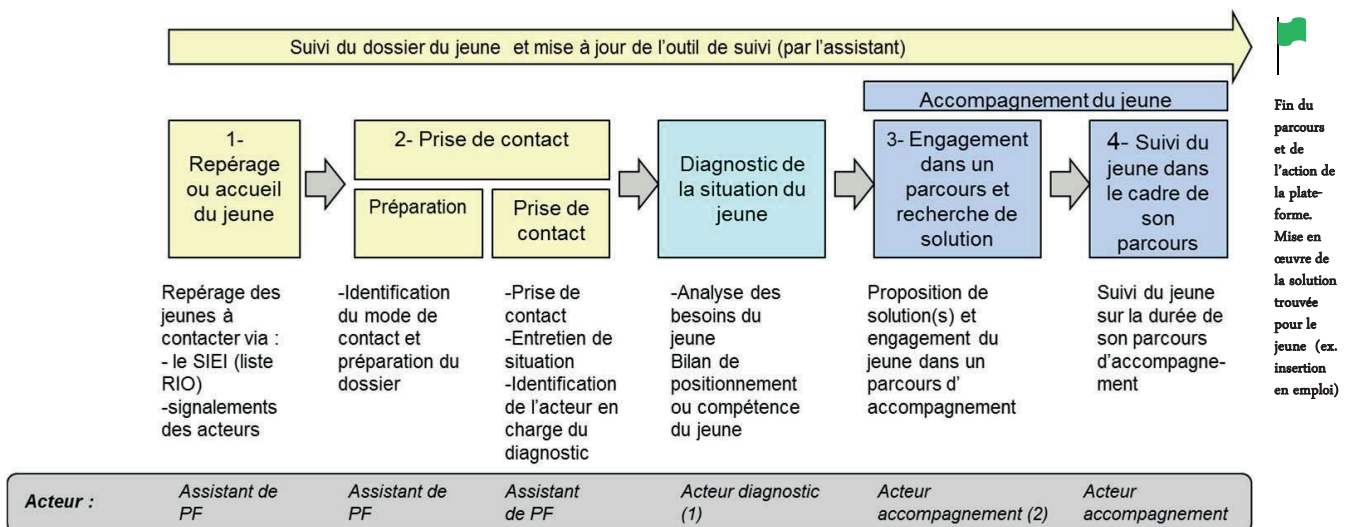


Extrait : Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage
Paris : ARF, 2015, 54 p.

Les grandes étapes du travail de la PSAD en lien avec le jeune

L'activité de la PSAD en lien avec les jeunes commence par l'étape de repérage de ces jeunes.

La PSAD, qui est un lieu virtuel de coordination entre acteurs d'origines diverses, n'est pas un lieu d'accueil physique des jeunes. Les jeunes qui entreprennent une démarche volontaire de contact sont accueillis dans les lieux d'accueil dédiés des réseaux dont c'est la mission (ex. structures relevant du SPRO pour ce qui concerne le retour en formation, réseau des missions locales, de Pôle emploi,..).



(1) Acteur en charge du diagnostic

Ex. : COP, conseiller de mission locale,...

(2) Acteur en charge de l'accompagnement : il peut être la même personne que celle en charge du diagnostic, ou pas. Il joue un rôle de *tuteur* du jeune dans le cadre de son parcours d'accompagnement

L'assistant de plate-forme quant à lui est l'interlocuteur du jeune sur l'ensemble de la durée de sa prise en charge par la plate-forme (dont la mise en œuvre du parcours d'accompagnement ne représente qu'une partie), jusqu'à la mise en œuvre de la solution (retour en formation ou insertion en emploi).



2. LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE MIS A L'AGENDA DES RÉGIONS

Le processus de mise sur l'agenda régional de la question du décrochage scolaire entretient avec celui de l'orientation de nombreux points communs et notamment son origine dans l'interprétation des causes des émeutes urbaines de novembre 2005.

Comme souvent, on retrouve un rôle structurant de la connaissance et de l'expertise. La mise en débat et la mesure exacte de l'importance d'une question sociale – prélude à sa mise sur agenda – supposent un travail préliminaire de connaissance. Ici, il faut rappeler que la connaissance du phénomène social du décrochage est récente et prend sa source en Rhône-Alpes avec le colloque fondateur organisé en 1998 par La Bouture² et aussi par l'ENS de Fontenay. S'ensuit un appel d'offre interministériel sur la déscolarisation, en 1999, dont les études poseront les premiers jalons d'une analyse scientifique du décrochage et principalement de ses causes.

La mise sur agenda à proprement parler est encore plus récente et se noue à un moment significatif : les émeutes de novembre 2005. Ces émeutes urbaines vont agir comme une fenêtre d'opportunité politique de concert avec la question de l'orientation scolaire. Dans la foulée de ces évènements, les pouvoirs publics vont enclencher un processus de réforme de l'orientation scolaire et porter la question du décrochage sur les agendas politiques nationaux et locaux. Au niveau national, ce qui importe de noter ce sont les algorithmes de causalité qui vont étayer le processus de mise sur agenda. Durant l'analyse qui sera faite des causes de ces émeutes – et on retrouve ici un dialogue entre experts et décideurs politiques (Centre d'Analyse Stratégique – Sénat notamment) - on pointe le rôle de l'échec scolaire sur la base de représentations sociales et politiques qui établissent un lien direct entre la violence urbaine et la question de l'orientation scolaire. En d'autres termes, une relation entre décrochage et violence urbaine est établie qui a pour toile de fond les carences présumées des pratiques d'orientation et d'affectation scolaire. Ceci explique pour partie la politique de sanction des parents d'enfants absenteïstes, le rôle des préfets dans la mise en œuvre du SIEI (Système Interministériel d'Echange d'Informations) et des plateformes locales d'appui ou bien encore le rapport sur le décrochage réalisé en octobre 2011 par la *Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance*.

La coordination d'acteurs est au cœur des compétences des conseils régionaux en matière de formation professionnelle et d'orientation. En effet, Faute d'une compétence claire et exclusive en matière d'orientation des jeunes et d'un réseau d'organismes de formation en propre, la collectivité

² La Bouture est une association de lutte contre le décrochage scolaire. Créée en 1996 à Grenoble, en lien avec le CLEPT (structure de l'Education nationale destinée aux décrocheurs scolaires), avec le soutien de la Fondation de France. Elle propose des tutorats en collège, des formations pour enseignants, étudiants ou tuteurs, et participe à la réflexion des acteurs de la veille éducative. Elle accompagne des jeunes décrocheurs, ou en cours de décrochage, dans leur parcours de vie scolaire.

Extrait : Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine Thierry Berthet. Net.doc, n°145, décembre 2015, pp. 95-108

régionale se voit contrainte à une intense activité de coordination pour peser sur ces domaines d'action publique qui sont au cœur de la problématique du décrochage. En effet, il convient de rappeler de manière préliminaire que les conseils régionaux ne sont pas opérateurs des dispositifs d'orientation et de formation qu'ils financent. Ils ne disposent pas d'un public captif comme le public scolaire jusqu'à 16 ans, d'un corps d'opérateurs et de structures propres réparties sur le territoire régional et fournissant directement des prestations en orientation et formation. Ils ne peuvent dès lors s'imposer comme praticiens mais seulement agir sur le dispositif régional en coordonnant l'action des réseaux existants.

Qui plus est et jusqu'à un passé très récent, le décrochage scolaire comme processus ne faisait pas partie des domaines délégués aux Régions par les lois successives de décentralisation. Certes, la compétence plénière sur la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi consacrée par la loi quinquennale de 1993 et l'Acte II de la décentralisation donnent prise aux conseils régionaux sur le public des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire. Ce fut notamment l'objet du transfert étalé sur cinq années de la compétence sur les formations infra-qualifiantes introduit par la loi quinquennale à l'occasion duquel les régions françaises ont noué un premier contact avec le public des jeunes faiblement qualifiés et avec le réseau des Missions locales dont c'est le public cible.

Ainsi c'est dans la prise en charge de leurs compétences en matière de formation professionnelle qu'un premier contact des Régions avec la problématique du décrochage s'est noué. Ce premier contact est timide et adossé aux dispositifs de droit commun des Régions dans le champ de la formation professionnelle. Ainsi dans une région pourtant souvent précurseur comme Rhône-Alpes, le CESR (Conseil Economique et Social Régional) constatait en 2006 : « *Mais, Rhône-Alpes n'a pas de ligne budgétaire clairement identifiée sur le volet 'prévention du décrochage scolaire', seulement des actions inscrites dans le cadre de dispositifs plus généraux* » (CESR, 2006). A l'instar de la politique nationale, c'est à la fin des années 2000 et dans la foulée du choc provoqué par les émeutes urbaines de 2005 qu'apparaissent les premières initiatives régionales en matière de lutte contre le décrochage. Les demandes d'élargissement des compétences des conseils régionaux dans le champ de l'orientation scolaire et professionnelle ont soutenu ces premières tentatives en dépit de l'échec du transfert des conseillers d'orientation-psychologues de l'éducation nationale en 2003.

En 2009 le Haut-Commissariat pour la Jeunesse, sous l'impulsion de Martin Hirsch, Haut-Commissaire aux Solidarités Actives, lance un fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) destiné à cofinancer des initiatives locales visant à « *favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans* »³. L'appel à projet du FEJ vise explicitement parmi d'autres domaines, le champ de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire. Cette opportunité de financement va contribuer à la mobilisation des Régions dans le champ de la lutte contre le décrochage et un certain nombre de projets portés par des conseils régionaux seront cofinancés dans ce cadre⁴.

3. UNE ANTICIPATION PAR L'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation sociale est un moyen singulier de produire de l'action publique. Il place l'innovation et la sortie des mécanismes de dépendance au sentier au cœur de la production des politiques publiques. Le principe prévalant à la mise en œuvre de ces expérimentations est de tester de nouvelles manières de concevoir et tenter de résoudre les problèmes sociaux. En référence aux trois ordres de changements qu'on repère en général dans les politiques publiques⁵, l'expérimentation

³ <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/10-l-experimentation.html>

⁴ La liste des projets, les actions réalisées et leur évaluation sont en ligne sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

⁵ On distingue en suivant les travaux de Peter Hall (1993) trois ordres de changement dans les politiques publiques. Dans un premier ordre, les instruments et les objectifs des politiques publiques demeurent inchangés, seul changement : le niveau de fixation d'un instrument (assiette d'une taxe ou vitesse autorisée par exemple). Dans un second ordre, c'est la nature des

sociale se situe d'emblée dans la perspective de changements de deuxième et plus sûrement de troisième ordre. Les « expérimentations » qui ne relèveraient pas d'un changement radical se situent sans doute plus sûrement dans une logique d'effet d'aubaine. Cette technique de gouvernement est en plein essor et les Régions s'en sont saisies pour anticiper les transferts de compétences dont elles bénéficient dans le champ de l'orientation et du décrochage scolaire. La mise en œuvre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a constitué une opportunité marquante dans ce processus.

3.1. Expérimenter un Service Public Régional de l'Orientation

Dans la foulée de l'élaboration du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, en novembre 2012, et en préfiguration du vote de la loi décentralisant aux Régions la coordination d'un service public régional de l'orientation (SPRO), le gouvernement français et l'association des régions de France (ARF) ont ouvert à un groupe de huit Régions volontaires⁶ la possibilité d'expérimenter des mesures visant à la mise en place d'un tel SPRO. Cette expérimentation s'appuie sur un document cadre défini conjointement par l'Etat et les Régions préfiguratrices. Ce document comprend une note de cadrage et une charte relative à cette expérimentation. Cette dernière a pour finalité d'assurer le partage d'objectifs et de valeurs communes, elle s'accompagne d'une proposition de méthode. Elle prévoit notamment que le SPRO ainsi préfiguré est un « *service public à compétences partagées, qui s'appuie sur une nouvelle collaboration entre l'Etat et les Régions, avec pour ambition de mieux répondre aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie* ». Deux objectifs communs sont ainsi définis qui renvoient à deux dimensions centrales des processus d'orientation : la diffusion d'information et le conseil en orientation. Ils sont ainsi formulés :

- « *Assurer un accueil de proximité et une information fiable, actualisée, personnalisée sur les filières, les métiers, la formation, l'emploi aux niveaux régional, national, européen et international* ».
- « *Proposer des services et/ou des prestations de conseil en orientation et un accompagnement aux personnes concernées en fonction des besoins et des demandes formulées et ce tout au long de la vie* »⁷.

Sur cette base commune, les huit Régions expérimentatrices ont défini leur propre cahier des charges et lancé ces expérimentations en janvier 2014 après accord du CCREFP (Comité de coordination régional pour l'emploi et la formation professionnelle). Une exploration⁸ de ces expérimentations en cours permet de souligner les axes autour desquels se sont cristallisées les innovations régionales.

En premier lieu, le lancement de cette expérimentation s'adosse en général à la réalisation d'un état des lieux et l'identification de problématiques liées aux réalités régionales ou aux actions existantes⁹. Ainsi, le bilan des actions engagées dans le cadre du label Orientation pour tous a servi de point de départ complété par la prise en compte d'initiatives déjà opératoires (Groupement d'Intérêt Public en Auvergne, Charte régionale en Pays de Loire ou mise en place d'un service d'accueil et d'information généraliste en Rhône-Alpes).

En cohérence avec ce qui précède, la production de connaissance constitue également un enjeu clé. Pour tenir les ambitions de développement des territoires et répondre aux besoins des individus deux directions sont généralement suivies. D'une part, les projets intègrent l'amélioration de la connaissance des publics (notamment ceux qui, comme les salariés, sont aujourd'hui les plus mal desservis en termes de prestations d'orientation) et, d'autre part, l'appropriation par les réseaux d'AIO

instruments qui est modifiée. Enfin dans un troisième, ordre désigné aussi comme changement de paradigme, ce sont les objectifs et les instruments qui se sont réformés produisant ainsi un changement d'une intensité plus forte.

⁶ Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

⁷ Charte SPRO consultable sur le site : http://www.centre-infpo.fr/IMG/pdf/charte_spro-2.pdf

⁸ L'auteur tient à remercier Mme Véronique Simon, chargée d'études au Céreq (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications) pour le recueil et la synthèse des informations relatives à ces expérimentations auprès des huit régions concernées.

⁹ « Si un projet régional existe, il convient de s'appuyer sur lui pour le nouveau SPRO », Document de cadrage, page 2.

Extrait : Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine
Thierry Berthet. Net.doc, n°145, décembre 2015, pp. 95-108

des diagnostics territoriaux et des informations sur l'offre de formation est préconisée. A ce titre, les CARIF-OREF seront particulièrement sollicités (régions Bretagne, Centre et Pays de Loire).

Partant du constat de la segmentation du système régional d'AIO et de ses effets en termes de difficultés à réorienter les usagers vers les structures les plus à même de répondre à leurs besoins, toutes les Régions expérimentent des actions destinées à favoriser l'interconnaissance des acteurs et leur professionnalisation selon des principes d'action communs.

Enfin, et dans la mesure où l'enjeu est de constituer des partenariats conventionnés et élargis, certaines Régions innovent en matière de pilotage. Ainsi, Rhône-Alpes a constitué des groupes de travail dont le pilotage est confié aux opérateurs de l'information et l'orientation. De manière plus générale, un comité technique associe pour certaines les services techniques de l'Etat et de la Région, pour d'autres, cette instance peut être élargie à des acteurs destinés à devenir des opérateurs clés du conseil en évolution professionnelle (Fongecif¹⁰, Agefiph, Cap emploi, Apec en Région Centre).

En Aquitaine, la mise en œuvre d'un observatoire régional des parcours d'orientation est au cœur de l'expérimentation de SPRO. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 souligne que « *Le service public de l'orientation en région Aquitaine est ainsi composé de l'ensemble des acteurs d'un processus allant de l'information à l'emploi, passant par l'orientation et la formation. Le travail partenarial de ces acteurs à l'échelon régional et sur les territoires est la clef de l'efficacité du service public en région ainsi organisé* »¹¹. Les signataires s'accordent pour déployer leur partenariat selon trois orientations stratégiques :

- a) bâtir un service public de l'orientation cohérent à l'échelle du territoire aquitain,
- b) favoriser une organisation de réseau pour sortir de la seule approche par public,
- c) renforcer les dispositifs d'orientation fondés sur les métiers.

Ces trois objectifs ont fait l'objet soit d'une expérimentation dans le cadre du FEJ entre 2009 et 2012 (a et c), soit dans le cadre de celle du SPRO en 2014 (b) et leur mise en œuvre a été assurée par le CARIF-OREF (Aquitaine Cap Métiers – Centre régional Vincent Merle¹²). La montée en puissance des activités d'Aquitaine Cap Métiers – Centre régional Vincent Merle a permis de préfigurer une partie des services attendus dans le cadre du SPRO tels que les services d'information tous publics (Espaces Métiers Aquitaine¹³, plate-forme téléphonique, portail Internet¹⁴, outils interactifs de découverte des métiers¹⁵), les programmes de professionnalisation des acteurs et les fonctions d'observatoire.

La contribution de cet organisme à la mise en œuvre du SPRO passe par la mise en place en 2015 d'un observatoire de l'orientation publiant l'ensemble des données issues des différents réseaux d'orientation afin d'améliorer la connaissance collective du processus d'orientation. Cet observatoire a pour objectif la construction d'une culture commune sur les parcours et les comportements d'orientation, tous publics confondus, en synthétisant la connaissance disponible sur cette thématique. L'étude de faisabilité d'un tel observatoire – confiée au centre régional du Céreq en Aquitaine – a permis de mettre en évidence un certain nombre de constats :

- *Au niveau organisationnel* : De nombreux interlocuteurs sont dubitatifs quant à la forme future de l'observatoire et aimeraient participer à sa définition : quelle forme ? Quel

¹⁰ Le Fongecif Aquitaine est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé par l'Etat (OPACIF) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF).

¹¹ CPRDFP en Aquitaine 2011-2014, p. 8.

¹² Aquitaine Cap Métiers (association régionale pour la formation, l'orientation, l'insertion et l'emploi) a été créé en 2009. Cette agence a ajouté en 2014 « Centre régional Vincent Merle » à son appellation en hommage à son président défunt.

¹³ 12 Espaces Métiers Aquitains sont actifs fin 2014 sur le territoire Aquitain. Ce sont des espaces intégrés de conseils et de ressources au service de toutes les personnes recherchant des informations et/ou un appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle et particulièrement pour le choix d'un métier, d'une formation, d'une reconversion, d'une création d'activité...

¹⁴ <http://www.aquitaine-cap-metiers.fr/web/guest;jsessionid=F23C0DD7742E683BF105B56617F3A117>

¹⁵ Les Expositions interactives de découverte des métiers qui permettent de découvrir en 2 heures les gestes professionnels et les formations d'un secteur porteur en Aquitaine et les Coup de projecteur de découverte de métiers outils de découverte des métiers avec des ateliers pratiques sur un secteur.

périmètre ? (géométrie du dispositif) ; prendre le temps de définir les termes clés (orientation, parcours)... ; Quel mode de participation des partenaires ? Pourrions-t-ils participer à la définition des objectifs ?

- *Sur le positionnement en vue de leur collaboration* : En dehors du Rectorat qui affiche un refus net, l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude de faisabilité se déclarent prêtes à participer à la mise en place de l'observatoire. Selon la taille de la structure et le nombre d'individus présents dans les fichiers, la demande de participation est accompagnée d'une forme de pression : par exemple, les universités, Pôle emploi, l'ORPEA... estiment devoir être associées au fonctionnement de l'observatoire car leur base concerne une large population. En ce qui concerne les Chambres consulaires, les OPCA, leur intérêt est fort et leur souhait de participation aussi. D'autres structures comme les PLIE, l'Agefiph, FIPH... de par la faible population contenue dans leur base de données, ou du fait de l'impossibilité d'identifier clairement des individus se disent intéressés par la mise en place d'un tel observatoire.
- *La dimension plus technique* laisse transparaître des difficultés liées aux différentes formes de recueil des données et celles liées aux différents logiciels, de la compatibilité des bases et des ressources qu'elles proposent.

3.2. Politiques expérimentales de lutte contre le décrochage scolaire : le cas des réseaux pour la persévérance scolaire en Aquitaine

Le projet porté par le Conseil régional d'Aquitaine s'intitule *Réseaux pour la persévérance scolaire*. Le terme de « persévérance scolaire » pour parler du décrochage n'est pas usuel en France. Il est en revanche fréquemment utilisé au Québec. Cette précision n'est pas anodine puisqu'au départ du projet aquitain, il y a une mission d'étude au Québec conduite en 2006. Lorsqu'en 2008, le Conseil régional envisage de s'engager sur le terrain de la lutte contre le décrochage scolaire, il procède au repérage de trois territoires où préexiste une dynamique de coopération locale. Sur la base de cette identification, il engage un deuxième voyage d'études au Québec avec des partenaires locaux destiné à stimuler les réseaux dans lesquels ils sont engagés ou à en stimuler la création : « *Donc on a identifié ces trois territoires et on leur a donné le deal suivant : on va organiser une mission à Québec. Le deal c'est on ne fait pas un copier-coller de ce qui se fait à Québec. Par contre on peut s'imprégner, entendre des principes, des postures des démarches de travail, et le deal c'est de revenir en Aquitaine et, autour de vos acteurs, de vos projets communs c'est d'essayer d'appliquer ces méthodes-là. Donc vous vous réunirez autour d'objectifs dans le cadre d'une charte, il n'y a pas de consignes, pas de cadres, c'est juste une démarche, et après on essaiera de voir dans quelle mesure vous pouvez travailler ensemble* » (Entretien au Conseil régional).

Les témoignages de ce voyage « initiatique » sont recensés dans une publication de l'agence du Conseil régional, l'AREPA (Agence régionale pour l'éducation permanente en Aquitaine), dont le titre indique la leçon principale tirée en termes de politiques publiques : « *Vers des réseaux pour la réussite de tous les jeunes* ». L'axe de la politique régionale est ainsi tracé, il s'agira de stimuler et d'outiller des réseaux d'acteurs existants.

Le réseau est lancé en 2008 et fera l'objet d'une expérimentation cofinancée par le Haut-Commissariat pour la Jeunesse pour la période 2008-2011. Les objectifs de cette démarche expérimentale sont :

- « *d'encourager et de soutenir le partenariat et la mise en réseau des différentes institutions, structures et organisations qui localement interviennent sur « les décrochages » de façon à renforcer leur coopération pour une meilleure prise en charge des jeunes,*
- *d'accompagner l'action de trois réseaux locaux expérimentaux pour la persévérance et la réussite des jeunes des territoires pour repérer et accompagner les jeunes « décrocheurs » potentiels ou avérés en difficulté de formation et/ou d'insertion* ».

Extrait : Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine
Thierry Berthet. Net.doc, n°145, décembre 2015, pp. 95-108

Les actions engagées par le Conseil régional dans le cadre de ce plan sont les suivantes :

- « le recrutement d'un agent spécifiquement dédiée à l'animation de la politique régionale pour la persévérance au sein de la Direction de l'Education le 1^{er} avril 2010,
- la réunion d'un colloque international sur la persévérance les 2/4 juin 2010 (450 personnes mobilisées);
- l'audition devant la commission Formation et emploi du CESER d'Aquitaine présentant l'expérimentation le 5 juillet 2010,
- la signature de la convention sur les réseaux locaux pour la persévérance entre la Région, le Ministère de la jeunesse et l'université de Bordeaux le 9 août 2010,
- la mobilisation des acteurs des trois réseaux expérimentaux lors de 3 réunions plénières : 1^{ère} quinzaine de septembre. C'est à l'occasion de ces rencontres que les 3 réseaux ont fait remonter le besoin d'un soutien humain pour l'animation de ces collectifs, ce qui a entraîné une réorientation des financements,
- la validation du principe du recrutement de 3 coordinateurs des réseaux expérimentaux ».

En Aquitaine, la mise en œuvre du projet s'est faite dans un climat de tension avec les autorités régionales du ministère de l'éducation nationale : « Et le rectorat nous a toujours dit c'est la [R]égion qui invente un dispositif contre le nôtre, ils sont hors compétence, etc. (...) Sauf qu'évidemment crispation des acteurs de l'éducation nationale qui ne voyaient pas forcément d'un bon œil le fait de se mettre autour de la table sur des questions qui n'intéressent qu'eux des acteurs dont ils n'estiment ni la pertinence ni l'expertise » (Entretien au Conseil régional). Il est d'ailleurs probable que le choix d'investir la thématique de l'animation des réseaux existants plutôt que d'intervenir directement dans les politiques d'établissement comme en Rhône Alpes s'explique par une situation particulièrement tendue entre Conseil régional et Rectorat sur le dossier du décrochage en 2008.

Après un montage un peu chaotique du dossier, les actions débutent en 2009. Sur les trois zones visées, deux vont réellement investir le projet, la troisième ne s'engagera finalement pas dans la mise en œuvre, comme le confirme le chargé de mission en charge du dossier : « Et [dans] les Hauts de Garonne il ne s'est rien passé ».

A la demande des acteurs du territoire, l'axe principal d'intervention repose sur le recrutement de deux coordonnateurs en charge d'animer les réseaux locaux et ainsi de soulager les acteurs opérationnels de lutte contre le décrochage de tâches administratives et managériales. Mais très rapidement, il se double d'un second objectif : mettre en place un outil informatique partagé à l'échelle du réseau local de repérage et suivi en temps réel des décrocheurs. Cet outil, SAFIRE (Solution d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite éducative), est développé sur le territoire du Blayais et adapté pour sa mise en œuvre sur celui du Marmandais. Ce travail de développement effectué par les coordonnateurs recrutés dans le cadre de ce projet est jugé très positivement par les acteurs locaux : « Ça c'est un gros travail, ça lui a pris du temps, il est allé dans tous les établissements scolaires désigner des référents persévérances, former les personnels des établissements scolaires à utilisation de Safire. Donc c'est quand même quelque chose qui a été hyper positif parce qu'on a vu un signalement qui a été multiplié par deux » (Entretien à la Mission locale de Blaye) ; « Ça permet d'être plus réactif puisque, lorsque vous avez fini d'entrer l'info dans Safire, vous cliquez sur le nom des correspondants que vous souhaitez joindre et en cliquant un mail va être envoyé systématiquement à ces personnes qui vont aller sur Safire pour regarder très précisément dans la fiche là où il en est. Ça nous permet également de voir lorsqu'il y a des gamins qui ont moins de 16 ans, ceux-là apparaissent en rouge sur la liste, puisque normalement ils doivent être à l'école. Ça nous permet de faire des petits pourcentages, mais surtout d'étudier exactement s'ils sont chez eux ou pas. Ça pourrait ressembler à du flicage mais ça ne l'est pas, c'est simplement un outil qui permet de réagir beaucoup plus vite qu'avant, de pas perdre de fiche papier comme ça arrivait parfois, ne pas en multiplier non plus et de se contacter très vite » (Entretien au Centre d'information et d'orientation de Blaye).

Les deux axes du programme – coordination des acteurs locaux et mise en place d'un outil de repérage/suivi – sont télescopés par le lancement d'une politique de l'Etat central en février 2011. Par

Extrait : Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine
 Thierry Berthet. Net.doc, n°145, décembre 2015, pp. 95-108

une circulaire du ministère de l'éducation nationale (circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire), l'Etat va introduire deux nouveaux dispositifs : les plateformes locales de suivi et d'appui et le Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI). Ces deux dispositifs - que les fonctionnaires locaux des services d'Etat sont obligés d'appliquer - viennent percuter de plein fouet les expérimentations locales mises en œuvre en Aquitaine : « *On est télescopé par ça et, de fait, on ne peut plus faire vivre nos dispositifs avec les plates-formes puisque nos acteurs sont complètement engagés dans la mise en œuvre de cette politique décidée par l'Etat et qu'ils doivent forcément appliquer* » (Entretien au Conseil régional).

Au final, les deux postes de coordonnateurs/animateurs de réseau ne seront pas prolongés au-delà de l'expérimentation (décembre 2011) et l'avenir du logiciel de suivi SAFIRE est pour le moins incertain, les acteurs des services d'Etat étant invités à utiliser en premier lieu l'outil national SIEI¹⁶.

4. DEUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU PREMIER JANVIER 2015

En matière d'orientation comme de lutte contre le décrochage scolaire, le législateur français a acté un renforcement des compétences régionales par la loi du 5 mars 2014 qui introduit une série de changements notables.

En matière d'orientation, la répartition des tâches entre Etat et Régions est précisée, ce qui se traduit dans la loi de 2014 par un partage des tâches énoncé ainsi : « L'Etat et les Régions assurent le service public de l'orientation tout au long de la vie. *« L'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. (...), il met en œuvre cette politique dans ces établissements scolaires et d'enseignement supérieur et délivre à cet effet l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants. La [R]égion coordonne les actions des autres organismes participant au service public régional de l'orientation ainsi que la mise en place du conseil en évolution professionnelle, assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience »* (Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 22). Aux termes des principales dispositions de cette loi, la Région sera, à partir du 1^{er} janvier 2015, en charge d'organiser sur son territoire un service public régional d'orientation. Comme un retour aux dispositions de 1993, la collectivité territoriale est chargée d'inscrire sa programmation en matière d'orientation dans un « *schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation* » inclu dans son contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle. Au-delà de cette activité programmatique, la Région est donc en charge d'organiser le service public régional d'orientation (SPRO) et à ce titre, « *assure la mise en réseau de tous les services, structures et dispositifs qui concourent sur son territoire à la mise en œuvre de ce service public* ». Elle est également en charge d'édicter des normes de qualité sur la base desquelles sont reconnus les organismes qui participent à ce service public. Par ailleurs, la Région est responsable pour piloter le repérage des décrocheurs et proposer des actions de prise en charge de ces derniers en vue de leur rattrapage en formation ou leur insertion professionnelle en « *participant à des activités d'intérêt général* ». Pour les salariés enfin, elle met en œuvre, dans le cadre de ce SPRO, le conseil en évolution professionnelle instauré par la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 et peut désigner des organismes y contribuant.

¹⁶ Le SIEI (Système Interministériel d'Echanges d'Informations) est un dispositif de repérage des décrocheurs. « Le SIEI permet d'établir une liste finale de jeunes, sortis prématurément du cycle de formation initiale dans lequel ils étaient engagés, qui ne sont pas retrouvés dans un autre cursus de formation initiale et précise s'ils sont ou non accompagnés par une Mission locale. Cette liste est communiquée, par voie sécurisée, au(x) responsable(s) désignés par le préfet de département ainsi qu'aux Missions locales afin que les contacts puissent être pris avec les jeunes identifiés en situation de décrochage pour leur proposer une prise en charge appropriée. Un retour nominatif d'informations est prévu vers les établissements de formation initiale, à l'exception des centres de formation d'apprentis, concernant leurs anciens élèves afin de les aider à mettre en place une prévention du décrochage adaptée » <http://www.education.gouv.fr/cid54962/mene1101811c.html>

Extrait : Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine
 Thierry Berthet. Net.doc, n°145, décembre 2015, pp. 95-108

En matière de lutte contre le décrochage scolaire, la loi du 5 mars 2014 vient entériner un lobbying important des Régions françaises. En effet, dans la perspective d'un Acte III de la décentralisation, l'Association des Régions de France s'est positionnée pour un tel transfert de compétences en rappelant que « *Bien au-delà de leurs obligations légales, elles [les Régions] ont investi dans des actions favorisant la réussite scolaire et l'autonomie des jeunes : actions dans l'orientation et dans la lutte contre le décrochage* ». Sur cette base, elle formula la proposition suivante : « *La [R]égion est associée au repérage, à la prévention et, dans le cadre des plateformes, à la lutte contre le décrochage scolaire et assure la formation initiale différée, en concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux, afin de permettre à chacun d'atteindre un premier niveau de qualification professionnelle construit et met en œuvre un plan régional de lutte contre l'illettrisme, qui s'inscrit dans le cadre des orientations nationales* » (ARF, 2012). Le débat sur la refondation de l'école à l'automne 2012 sera l'occasion de réaffirmer ce souhait. Ainsi l'ARF rappellera qu'en dépit du fait que « *Beaucoup ont fait de l'insertion des jeunes et de la lutte contre le décrochage leur priorité (...) les [R]égions ont été peu associées à ce travail [la mise en place du SIEI et des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs], ce qui n'a pas permis d'optimiser le repérage de ces perdus de vue (notamment au niveau des CFA) ainsi que les réponses à leur proposer* » (ARF, 2013). Et de proposer qu'elles soient davantage en charge de l'animation de ce dispositif de repérage et d'appui. Par la loi du 5 mars 2014, le législateur a entériné les modifications souhaitées par les Régions et institué des compétences formelles à leur profit dans le champ du décrochage scolaire. Cette loi introduit des changements importants dans le repérage et l'offre de solution de rattrapage aux jeunes décrocheurs. Concernant le repérage, cette loi prévoit en effet qu'à compter du 1 janvier 2015, les Régions seront en charge de la collecte des informations sur les décrocheurs¹⁷. Concernant le rattrapage scolaire ou professionnel, les Régions seront chargées, dans le cadre du pilotage qu'elles assumeront dorénavant d'un service public régional de l'orientation, d'offrir aux décrocheurs un entretien de réorientation préalable à la mise en place d'un parcours de formation, d'accompagnement ou « *d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active* » (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, article 22).

¹⁷ L'article 22 de cette loi dispose en effet que : « Afin d'apporter, sans délai et dans un cadre coordonné entre acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi aux jeunes sortant sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles du système de formation initiale, chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les établissements privés ayant passé avec l'Etat l'un des contrats prévus par le présent code et ceux de l'enseignement agricole, et chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage transmet, dans le respect de la législation relative à l'informatique et aux libertés, à des personnes et organismes désignés par le président du conseil régional ainsi qu'à la *Mission locale* pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes visée à l'article L. 5314-1 du code du travail compétente ou, à défaut, à l'institution visée à l'article L. 5312-1 du même code les coordonnées de ses anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire. Le dispositif de collecte et de transmission des données prévu au présent article est mis en œuvre et coordonné au niveau national par l'Etat. Les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région, en lien avec les autorités académiques ».

SYNTHÈSE CONFÉRENCE « DÉCROCHAGE SCOLAIRE » 1ÈRE PARTIE LUNDI 14 MARS 2016

La conférence qui a réuni une centaine de participants avait pour objectif de **mieux comprendre le phénomène de décrochage scolaire** en Rhône-Alpes ainsi que les **dispositifs et actions mis en place pour y remédier**.

Cette synthèse propose de rendre compte de la première partie de la matinée qui a permis de découvrir le profil des jeunes décrocheurs en Rhône-Alpes à travers la présentation de quelques **chiffres clés**, et d'appréhender le phénomène du décrochage scolaire **sous l'angle de vu des décrocheurs eux-mêmes**.

Qui sont les décrocheurs ? Comment reçoivent-ils les dispositifs publics de remédiation ou raccrochage scolaire ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Voilà les questions auxquelles **Boris FRANCOIS**, chargé de mission au PRAO et **Thierry BERTHET**, directeur de recherche au CNRS, Sciences Po de Bordeaux ont tenté d'apporter des éléments de réponse.

Deux tables rondes ont suivies ces présentations. Elles ont permis de mettre en lumière l'articulation des dispositifs publics, les **leviers mobilisables** pour accompagner au mieux les jeunes décrocheurs.

Les échanges qui ont eu lieu lors de ces tables rondes seront rapportés ultérieurement dans une autre publication du PRAO.

1. Le décrochage scolaire en Rhône-Alpes : quelles réalités ?

Intervention de Boris FRANCOIS, chargé de mission au PRAO.

Selon l'enquête génération du CEREQ, **3 ans après leur sortie du système scolaire, 1 jeune sur deux qui n'a pas de diplôme est sans emploi alors que le taux est de 20 % pour l'ensemble des jeunes**.

Qu'est ce que le décrochage scolaire ?

Sont considérés comme décrocheurs, les jeunes de plus de 16 ans scolarisés l'année précédente, qui ont quitté une formation de niveau V (de type CAP) ou IV (de type Bac) sans avoir obtenu le diplôme sanctionnant cette formation, et qui ne sont plus inscrits dans un système de formation (scolaire, enseignement agricole ou apprentissage).

Le terme de décrocheur ne signifie pas forcément « sans diplôme ». En effet, un jeune qui arrête ses études au cours de l'année de terminale professionnelle aura sans doute obtenu un CAP mais il est considéré comme décrocheur car il n'est pas allé au bout de son année scolaire qui lui aurait permis d'obtenir le bac.

« Décrocheur »
n'est pas
toujours
équivalent à
« non diplômé ».

Qui sont les décrocheurs ?

- 13 000 jeunes « non retrouvés, décrochés » en Rhône-Alpes en octobre 2014
- 57% sont des garçons
- 68% ont entre 16 et 18 ans
- 58% sont issus d'un lycée professionnel,
24% d'un lycée général et technologique
15% d'un collège
3% autres

Chiffres extraits du système d'information interministériel et traités par le PRAO.

Les jeunes « non retrouvés » sont issus de la voie professionnelle mais aussi de la voie générale ou technologique

Voie générale ou technologique

Effectifs scolaires rentrée 2012	Non retrouvés et non diplômés à la rentrée 2013	Part des non retrouvés
145 077	4 687	3,2%

Seulement 3,2 % des jeunes issus de la voie générale sont décrocheurs contre 10,7 % pour les jeunes issus de la voie professionnelle.

Cependant, le nombre de jeunes en lycée général étant plus élevé, au final l'écart est seulement de 1200 jeunes entre les 2 parcours.

Voie professionnelle

Diplôme	Effectifs scolaires rentrée 2012	Non retrouvés et non diplômés à la rentrée 2013	Part des non retrouvés
Bac pro et CAP	55 024	5 889	10,7%
Dont Bac pro	44 058	4 283	9,7%
Dont CAP	10 966	1 606	14,6%

Où sont les décrocheurs ?

En 2014, 3 territoires rhônalpins sont concernés par un nombre particulièrement élevé de jeunes « non retrouvés, décrochés », il s'agit des territoires de :

- Lyon Sud-est (1 308 jeunes)
- Thonon (1 027 jeunes)
- Loire-Sud (1 022 jeunes)

Les travaux du PRAO ont montré que de nombreux jeunes non-diplômés se situent dans les territoires « urbains » mais contrairement à des idées reçues, on note un taux de décrochage souvent plus important en zone rurale qu'en zone urbaine.

Combien de temps observe-t-on entre la sortie précoce du système scolaire et l'inscription en mission locale ?

- On observe **un temps de latence** moyen de 28 mois et demi en 2013
- Le temps de latence varie fortement en fonction du niveau de formation et du lieu d'habitation du jeune :
 - Il est plus élevé pour les jeunes ayant un faible niveau de formation : 34 mois pour les niveaux VI et V bis, contre 16 mois pour les niveaux IV.
 - Il est plus important sur certains territoires : de 30 à 32 mois dans les territoires de l'Ardèche et de la Drôme à 24-25 mois dans le Faucigny-Mont Blanc et l'Est lyonnais

Synthèse – Chiffres clés :

- **13 000 jeunes « non retrouvés, décrochés »** en Rhône-Alpes en octobre 2014
- Ces jeunes « non retrouvés » sont **issus de la voie professionnelle mais aussi de la voie générale ou technologique**
- De nombreux jeunes non-diplômés dans les territoires « urbains » mais on constate une **présence plus marquée sur certains territoires « ruraux »**
- Le temps de latence moyen observé est de **28 mois et demi** en 2013

Pour aller plus loin : [Le décrochage scolaire en Rhône-Alpes \(juin2015\)](#)

2. Le décrochage vu par les décrocheurs

Intervention de Thierry BERTHET, Directeur de recherche au Centre Emile Durkheim, Sciences Po, Bordeaux.

Tout d'abord, il n'existe pas « **une figure** » du décrocheur scolaire mais **plusieurs figures** du décrocheur comme il existe de multiples raisons pour ces jeunes de décrocher. La question de la mobilité par exemple, joue très fortement sur le problème du décrochage scolaire en zone rurale.

L'intervention s'est attachée dans un premier temps à présenter les politiques d'action publique et dans un deuxième temps les travaux de recherche menés auprès de décrocheurs dans le cadre d'un programme européen.

1. Comment la question du décrochage scolaire s'est introduite dans l'action publique ?

Alors que le pourcentage de décrocheurs scolaires ne cesse de baisser, on n'en a cependant jamais autant parlé.

La question du décrochage scolaire est une question récente, elle est inscrite à l'agenda politique finalement depuis peu de temps. Comment en est-on venu à s'intéresser à cette question ?

Les personnes pas ou peu diplômées rencontrent aujourd'hui, bien plus qu'hier, d'énormes difficultés pour entrer sur le marché du travail. Dans les années 70, les emplois non qualifiés étaient accessibles aux personnes sans diplôme, alors qu'aujourd'hui, les emplois même non qualifiés sont occupés par des personnes diplômées et souvent par des personnes de niveau bac.

Des travaux d'alerte ont permis de mettre en lumière cette problématique. On peut rappeler notamment en région Rhône-Alpes, les actions de l'association **La Bouture** qui a organisé à la fin des années 90 le 1^{er} colloque sur le décrochage scolaire. Des travaux de recherche interministériels ont suivi et ont donné lieu à un ouvrage qui s'intitule « La déscolarisation » publié par Dominique GLASMAN et Françoise OEUVRARD.

En France, le taux de décrocheurs scolaires était d'environ 30 %, dans les années 70. Aujourd'hui, conformément aux objectifs assignés par l'Union européenne, il avoisine les 9%,

Décrochage, un problème scolaire ou un problème d'ordre public ?

Les émeutes de novembre 2005 dans les banlieues ont interrogé les hommes politiques sur cette question qui était latente dans la société. Suite à ces incidents plusieurs rapports ont été réalisés, mettant en lien ces émeutes avec des questions d'orientation scolaire. Ainsi à la fin des années 2000, la question du décrochage scolaire a été essentiellement traitée sous un angle sécuritaire car considérée comme un élément de sureté publique.

C'est avec la **refondation de l'école** et la réforme de Vincent PEILLON, en 2013, que l'on a commencé à aborder le décrochage scolaire comme avant tout un problème scolaire et non un problème d'ordre public. Enfin, le dernier élément qui a permis d'aboutir au dispositif de lutte contre le décrochage tel qu'on le connaît aujourd'hui c'est la **régionalisation** et la loi qui a confié aux régions à partir de janvier 2015 le soin de coordonner les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs.

Jusque dans les années 2000, on ne parlait pas de « décrochage » mais de « déscolarisation ».

Le paysage des dispositifs en lien avec le décrochage est complexe.

L'offre de dispositifs de remédiation est large et la question de comment orienter un jeune vers le bon dispositif se pose. Au niveau local, on note souvent une grande implication des acteurs dans la lutte contre le décrochage scolaire, mais le souci majeur de l'action publique réside dans la coordination des dispositifs, des acteurs et des énergies sur le territoire.

De nombreuses études et recherches sont actuellement en cours, et devraient donner lieu d'ici peu à de nouveaux éclairages sur cette question.

Il existe de nombreux ouvrages sur la question du décrochage scolaire. **Vous pouvez retrouver les références sur le Powerpoint de Thierry BERTHET.**

2. Des travaux de recherches qui donnent la parole aux décrocheurs

Comment les jeunes décrocheurs perçoivent les dispositifs d'action publique de lutte contre le décrochage scolaire ?

Pour répondre à cette question, des travaux de recherche ont été menés dans le cadre d'un programme de recherche européen nommé SocIEtY dont l'objectif était double :

- s'intéresser à des jeunes en situation de vulnérabilité.
- développer de nouvelles méthodes de recherche, si possible participatives en se basant sur la théorie de « **capabilité** » développée par un économiste indien **Amartya Sen**.

Dans cette méthode, ce sont les jeunes qui conduisent les entretiens auprès d'acteurs du décrochage scolaire.

Sur la base d'une méthode déjà utilisée par plusieurs chercheurs qui s'appelle « **l'intervention sociologique** », une méthode d'entretiens collectifs, participatifs et contradictoires a été mise au point. Après une courte formation où on leur explique le contexte et l'objectif de la démarche, les jeunes par petits groupes, ont menés 4 entretiens d'environ 1 heure auprès de chefs d'établissements, d'élus locaux, de conseillers mission locale, d'enseignants ...

Selon Amartya Sen, l'action publique doit s'interroger sur la capacité des personnes à se saisir des opportunités, à avoir une réelle liberté de choix.

Les jeunes ont le droit de poser toutes les questions qu'ils souhaitent, ils disposent pour une journée d'un statut de « **chercheurs associés** ».

Le programme de recherche s'est déroulé sur Agen, avec 3 groupes de jeunes âgés de 16 à 25 ans. L'équipe de chercheurs vient en appui des entretiens pour animer la discussion, récolter les échanges. Par ailleurs, pendant tous ces entretiens, un dessinateur a réalisé des caricatures à partir des éléments de conversation entre les jeunes et les interviewés, permettant à l'issue des entretiens de faire réagir les jeunes sur les dessins.

Les premiers résultats montrent que les jeunes identifient plusieurs sources d'inégalités à l'origine de leurs situations :

Selon le point de vue des jeunes, les principaux facteurs producteurs d'inégalité sont :

- **La carrière scolaire** (la difficulté à entrer et à avancer dans leur parcours scolaire)
- **Le capital social et le réseau** (accéder au marché du travail sans réseau est aujourd'hui compliqué et cette réalité est vécue comme une grande injustice par les jeunes)
- **L'âge** (à 17 ans, on leur demande parfois 5 ans d'expérience professionnelle, comment faire ?)
- **La qualité des emplois** proposés (notamment dans la garantie jeune, les emplois proposés sont souvent en deçà de leurs aspirations)
- **Les discriminations** à l'embauche

Du point de vue des interviewés, les principales difficultés des jeunes peu ou pas diplômés résultent de problèmes de mobilité, notamment en zone rurale, et de leur faible motivation.

Pour les jeunes, l'objectif des différents dispositifs n'est pas de les amener à se projeter...

Bien qu'on les interroge en permanence sur leur projet, on ne les autorise pas à avoir de vrais projets, à avoir des rêves, sans cesse recentrés par leurs conseillers sur des objectifs réalistes.

« Le réalisme d'un jour n'est pas toujours celui de demain », les situations changent et évoluent. Il faut s'interroger et se poser la question d'ouvrir le champ des possibles plutôt que de renvoyer systématiquement les jeunes vers les métiers qui ont du mal à recruter...



Ces interviews ont permis de mettre à jour d'autres difficultés rencontrées par les jeunes :

- **Le sentiment des jeunes d'avoir fait des choix contraints.** Leurs choix d'orientation par exemple, n'ont pas toujours été respectés.
- **Des difficultés concrètes administratives.** Un jeune par exemple qui après une période de travail veut reprendre des études, se voit obligé de reprendre un statut scolaire et perd ses allocations chômage.
- **Le défaut d'informations** qui explique parfois le non recours aux dispositifs publics.
- **La défiance vis-à-vis des institutions.** Après un parcours parfois chaotique, le 1^{er} contact avec une structure d'aide au raccrochage est primordial.
- **Les difficultés d'accompagnement** rencontrées par les institutions, les carcans géographiques ...
- **Le manque de personnel** dans les structures pouvant leur apporter un soutien (CIO, mission locale)
- **Des programmes de formation qui pourraient être plus ambitieux**, notamment dans les MLDS (Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Lorsque l'on donne la parole aux jeunes, on s'aperçoit qu'ils prennent du recul.

En étant partie prenante de l'étude, les jeunes ont un discours beaucoup moins centrés sur eux même et beaucoup plus construit et réflexif. Ils se rendent compte des contraintes des structures qui les accompagnent, des réalités de l'environnement. Cette méthode participative de recherche va être reproduite sur d'autres territoires, notamment sur Cholet et sur Melun car elle a montré des résultats intéressants.

3. Analyses et résultats

Cette étude auprès de jeunes décrocheurs a permis de mettre en lumière deux principes de justice sociale qui se confrontent.

Un principe de justice rousseauiste, dit du « **contrat social** ». Dans ce principe, un compromis collectif a permis d'établir des **institutions justes** et si les personnes se comportent de manière adéquate alors la justice sociale est rendue. A contrario, du point de vu de Condorcet, il vaut mieux partir des inégalités réelles, de les observer, de les comprendre et à partir de là, **de construire des réponses adaptées**.

Au final, dans cette étude, on a constaté la même dialectique. Pour les jeunes, les institutions ne sont pas justes. Même quand ils essayent de s'y conformer, les inégalités, la discrimination, les difficultés d'accès au marché du travail perdurent. Les réponses qui leur sont apportées consistent la plus part du temps à leur renvoyer la faute, à leur reprocher un manque de motivation, un défaut de comportement ou un problème familial ... Leur image de soi finit par en être altérée.

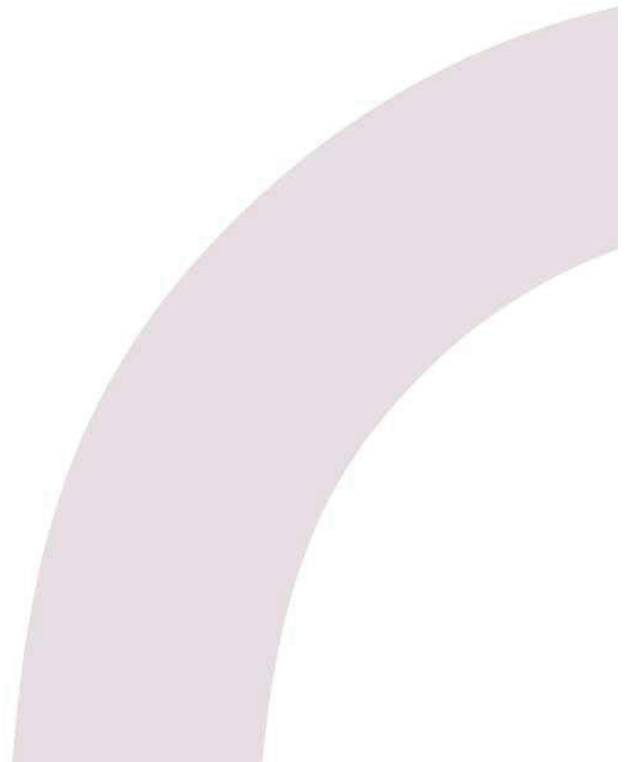
Il existe une tension permanente entre un principe de justice sociale très formel reposant sur l'idée que les pouvoirs publics ont créé de bonnes institutions et le discours des jeunes qui expriment un découragement de ne pas y arriver malgré les efforts.

4. Perspectives et préconisations

Les résultats de cette étude ont fait l'objet auprès du parlement européen de trois principales préconisations :

- **La délibération est à favoriser à plusieurs niveaux :**
 - **Entre les jeunes et les conseillers :** pour amener ces jeunes à des choix volontaires. Cela ne signifie pas de donner suite à tous les projets mais cela implique de créer le climat permettant aux jeunes de faire dans la concertation des choix construits.
 - **Dans les structures de remédiation :** Il faut favoriser un management plus participatif, accorder plus de confiance aux opérateurs de première ligne, leur donner plus de marges de manœuvre pour adapter les dispositifs aux profils des jeunes rencontrés.
 - **Entre les territoires :** Appliquer le principe de subsidiarité, c'est à dire faire confiance aux territoires les plus petits qui pourront être encadrés par des territoires plus grands si besoin. Cela sous-tend des systèmes de négociations entre les différents niveaux de territoire depuis l'Europe jusqu'aux bassins d'éducation ou d'emploi. Pourquoi ne pas favoriser des actions multiacteurs en travaillant sur l'hybridation acteurs privés / acteurs publics permettant d'enclencher des dynamiques territoriales ?
 - **Au niveau décisionnel :** il faudrait favoriser une gouvernance élargie, une délibération la plus large possible sur les objectifs et les outils.

- **Développer le plus possible l'autonomie**
 - **L'autonomie vocationnelle** des individus, c'est-à-dire leur capacité à faire des choix auxquels ils accordent de la valeur ; des choix délibérés.
 - **L'autonomie organisationnelle** des institutions, et donner une plus grande marge de liberté et de discrétion aux conseillers de terrain pour traiter les cas individuels des jeunes.
- **Faire de l'orientation un secteur d'action publique à part entière** et non plus un satellite de la politique de formation, elle-même satellite de la politique du développement économique.



SYNTHESE CONFERENCE « DECROCHAGE SCOLAIRE » 1ERE PARTIE LUNDI 14 MARS 2016

La conférence qui a réuni une centaine de participants avait pour objectif de **mieux comprendre le phénomène de décrochage scolaire** en Rhône-Alpes ainsi que les **dispositifs et actions mis en place pour y remédier**.

Cette synthèse propose de rendre compte de la première partie de la matinée qui a permis de découvrir le profil des jeunes décrocheurs en Rhône-Alpes à travers la présentation de quelques **chiffres clés**, et d'appréhender le phénomène du décrochage scolaire **sous l'angle de vu des décrocheurs** eux-mêmes.

Qui sont les décrocheurs ? Comment reçoivent-ils les dispositifs publics de remédiation ou raccrochage scolaire ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Voilà les questions auxquelles **Boris FRANCOIS**, chargé de mission au PRAO et **Thierry BERTHET**, directeur de recherche au CNRS, Sciences Po de Bordeaux ont tenté d'apporter des éléments de réponse.

Deux tables rondes ont suivies ces présentations. Elles ont permis de mettre en lumière l'articulation des dispositifs publics, les **leviers mobilisables** pour accompagner au mieux les jeunes décrocheurs.

Les échanges qui ont eu lieu lors de ces tables rondes seront rapportés ultérieurement dans une autre publication du PRAO.

1. Le décrochage scolaire en Rhône-Alpes : quelles réalités ?

Intervention de Boris FRANCOIS, chargé de mission au PRAO.

Selon l'enquête génération du CEREQ, **3 ans après leur sortie du système scolaire, 1 jeune sur deux qui n'a pas de diplôme est sans emploi alors que le taux est de 20 % pour l'ensemble des jeunes.**

Qu'est ce que le décrochage scolaire ?

Sont considérés comme décrocheurs, les jeunes de plus de 16 ans scolarisés l'année précédente, qui ont quitté une formation de niveau V (de type CAP) ou IV (de type Bac) sans avoir obtenu le diplôme sanctionnant cette formation, et qui ne sont plus inscrits dans un système de formation (scolaire, enseignement agricole ou apprentissage).

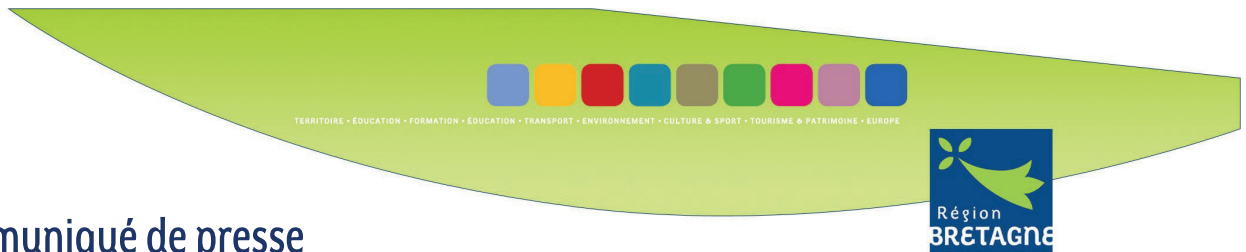
Le terme de décrocheur ne signifie pas forcément « sans diplôme ». En effet, un jeune qui arrête ses études au cours de l'année de terminale professionnelle aura sans doute obtenu un CAP mais il est considéré comme décrocheur car il n'est pas allé au bout de son année scolaire qui lui aurait permis d'obtenir le bac.

« Décrocheur »
n'est pas
toujours
équivalent à
« non diplômé ».

Qui sont les décrocheurs ?

- 13 000 jeunes « non retrouvés, décrochés » en Rhône-Alpes en octobre 2014
- 57% sont des garçons
- 68% ont entre 16 et 18 ans
- 58% sont issus d'un lycée professionnel,
24% d'un lycée général et technologique
15% d'un collège
3% autres

Chiffres extraits du système d'information interministériel et traités par le PRAO.



Communiqué de presse

→ Le mercredi 17 juin 2015

Orientation pour tous et tout au long de la vie Avec ses partenaires, la Région prend en main le Service Public Régional de l'Orientation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tout citoyen peut être accueilli, écouté et informé sur les questions d'orientation, de formation et d'emploi, dans l'une des 300 structures partenaires, réparties sur l'ensemble du territoire breton. Ce service public régional de l'orientation (SPRO) est coordonné par la Région, en collaboration avec l'État (réseau des CIO pour le Rectorat) et en partenariat avec 8 autres réseaux régionaux d'acteurs spécialisés. Mercredi 17 juin, Patrick Strzoda, préfet de région Bretagne, Michel Quéré, Recteur de l'Académie de Rennes, Pierrick Massiot, Président du Conseil régional, et les réseaux partenaires ont validé les modalités d'organisation et de mise en œuvre de ce nouveau service public.

La Région, chef de file du service public régional de l'orientation

Confié aux Régions par la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, l'emploi et à la démocratie sociale, le Service Public Régional de l'Orientation doit permettre de concilier deux objectifs complémentaires : répondre aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie et contribuer au développement social et économique des territoires.

De l'accueil personnalisé et individualisé de chacun à l'accompagnement des « décrocheurs », c'est désormais à la Région d'assurer ce nouveau service public, en étroite collaboration avec l'État (qui conserve la définition, au niveau national, de la politique d'orientation des élèves et des étudiants) et en partenariat avec un réseau d'acteurs spécialisés apportant leurs expertises complémentaires.

Une dynamique déjà bien établie en Bretagne

Depuis 2005, la Région mène une politique volontariste en matière d'accès à la formation professionnelle, basée sur le partenariat et la mise en réseau des acteurs et organismes impliqués dans l'orientation et la formation. C'est dans le prolongement de cette démarche que la Région met aujourd'hui en œuvre le Service Public Régional de l'Orientation. Celui-ci propose un accueil personnalisé et individualisé à tous les citoyens, quelle que soit leur situation socio-économique. Pour cela, la collectivité s'appuie sur l'expertise des **9 réseaux régionaux partenaires, couvrant les besoins de l'ensemble de la population** :

- les Centres d'information et d'orientation (CIO),
- Pôle emploi,
- les missions locales (ARML),
- le Fongecif,
- les structures d'information jeunesse (CRIJ, PIJ, BIJ),
- les Services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP),
- les structures adhérentes au réseau SPEF (Structures de proximité emploi-formation),
- les CAP emploi (personnes handicapées),
- l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Contacts presse : Odile Bruley – Caroline Deghorain – Rose-Marie Louis

Tél. : 02 99 27 13 54 – Courriel : presse@bretagne.bzh – Internet : www.bretagne.bzh/espace-presse

Une offre de service plurielle

En Bretagne, trois niveaux de service constituent le SPRO :

- **L'Accueil personnalisé et individualisé (API)** : première porte d'entrée dans le SPRO, cet accueil à la fois individualisé (rencontre avec un professionnel en face-à-face, de visu ou à distance) et personnalisé (qui prend en compte la singularité de chacun) s'adresse à tous les publics en recherche d'une information ou d'un conseil. Délivré, selon un même cahier des charges, par les professionnels des structures des 9 réseaux régionaux partenaires, il consiste à écouter chaque demande afin de fournir des premiers éléments d'information adaptés à la situation, de repérer les démarches complémentaires nécessaires et de guider, le cas échéant, la personne vers un autre professionnel, pour lui permettre de poursuivre sa démarche.
- **Les conseils spécifiques** : ces services visent à poursuivre l'élaboration du projet de chaque personne de manière experte et approfondie. Du conseil en orientation scolaire à l'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise, en passant par le conseil en évolution professionnelle (CEP) ou en validation des acquis de l'expérience (VAE), il s'agit ici de s'adapter et de répondre à chaque besoin, à toutes les étapes de la vie.
- **Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** : au nombre de 17 en Bretagne, elles visent à apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans, sortis du système scolaire sans diplôme et sans solution.

Une démarche et une organisation participatives

Les conventions signées ce jour précisent les modalités de mise en œuvre et l'organisation du SPRO en Bretagne. La gouvernance est assurée par le **Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)**, instance de concertation régionale créée par la loi du 5 mars 2014. Composé de représentants de l'État, de la Région et des organisations syndicales et professionnelles, il est chargé d'assurer, à l'échelle régionale, la coordination entre les acteurs concernés.

Profondément inscrite dans une démarche participative, la **Région, pilote du SPRO**, a constitué un « groupe politique régional », associant, à ses côtés, l'État –en particulier le Recteur au titre des CIO– et les représentants des 8 autres réseaux partenaires. Ce groupe a défini le cahier des charges de l'accueil personnalisé et individualisé, veille à la mise en œuvre du SPRO sur l'ensemble du territoire, détermine les actions à conduire et identifie les axes de suivi et d'évaluation.

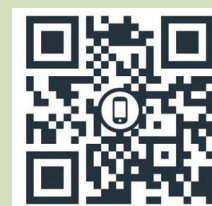
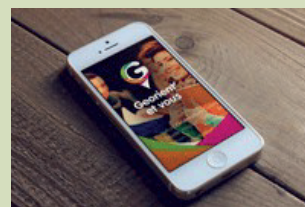
Où s'adresser pour bénéficier d'un accueil personnalisé et individualisé?

Pour trouver la structure la plus proche, **des outils** sont à la disposition de tous :

➤ le site internet **Se former en Bretagne**, rubrique « Où se renseigner ? » : <http://www.seformerenbretagne.fr>

➤ le site internet **Nadoz**, rubrique « Où s'informer ? » : <http://www.nadoz.org>

➤ l'application mobile **Géorient'et Vous**, développée par le CRIJ Bretagne avec l'ensemble des partenaires du SPRO : <http://www.ij-bretagne.com>



Qu'attendent les usagers du service public régional de l'orientation ?

Résultats de l'enquête interrégionale sur les usages et attentes des publics

Dès fin 2013, la Région Bretagne s'est engagée, ainsi que 7 autres régions, dans une expérimentation du service public régional de l'orientation. Dans ce cadre, trois régions (Bretagne, Centre et Pays de la Loire) ont souhaité mieux connaître les usages et attentes des publics, afin de proposer un SPRO au plus près des besoins exprimés.

L'enquête inter-régionale menée en ce sens par le cabinet TMO Régions, en 2014, a eu pour objet de mesurer la connaissance des publics des outils et services existants, et de connaître les usages des personnes à la recherche d'une information ou d'une orientation/réorientation professionnelle. Premier constat : **l'orientation est une question importante pour les citoyens**. En effet, 88% des 1 700 personnes interrogées se posaient des questions sur leur orientation ou leur évolution professionnelle au moment de l'enquête et 70 % avaient effectué des recherches d'information ou de conseils au cours des deux années précédentes. Parmi les enseignements tirés de l'enquête, on peut noter :

➤ Accès à l'information : complémentarité de l'offre dématérialisée et des lieux physiques

Concernant la recherche d'informations, 89% des personnes interrogées citent le recours à Internet et 74 % ont fait appel à des lieux et organismes. D'où l'importance de proposer une offre de services à distance tout en maintenant un accès facilité aux lieux et structures d'accueil. Les attentes en matière d'information portent sur l'emploi, les formations, les métiers et les secteurs d'activité. Les publics recherchent avant tout des informations **à l'échelle de leur bassin d'emploi**.

➤ Accueil, écoute et conseils personnalisés : les points forts d'un SPRO idéal

Les demandeurs d'emploi et les salariés expriment une exigence forte de **qualité** et de **réactivité** dès leurs premières démarches. Dès le premier contact, ils souhaitent obtenir des informations sur l'offre de services disponibles, une première analyse de leur demande et un aiguillage, au sein du SPRO, vers l'interlocuteur le plus adapté. Cette qualité de service exige, de la part des personnes chargées de l'accueil, **une connaissance fine des structures et de leur offre de services**.

➤ L'importance de faire appel à un professionnel

Deux tiers des publics ayant engagé des démarches d'information ont éprouvé le besoin de faire appel à un professionnel. Les publics manifestent une nette **préférence pour les échanges en face-à-face** mais souhaitent pouvoir solliciter les professionnels, de façon complémentaire, par des services à distance (mail, téléphone...). 2/3 des publics préfèrent bénéficier d'un suivi personnalisé avec **un référent unique**. Cette attente correspond aux besoins exprimés d'informations et de conseils personnalisés. De même, le conseiller idéal est différent selon les publics : il est conseiller « **coach** » pour les demandeurs d'emploi, conseiller « **impulseur** » pour les jeunes, conseiller « **passer** » pour les salariés. Mais tous s'accordent sur un socle commun de base : une grande qualité relationnelle, des conseils et des informations personnalisés, une approche méthodologique pour co-construire leur projet.

**Convention entre l'État et la Région Centre-Val de Loire
relative à la prise en charge des jeunes sortants
du système de formation initiale sans un diplôme national
ou une certification professionnelle**

Entre

L'État représenté par :

Le préfet de la région Centre-Val de Loire, Michel JAU

Le recteur de l'académie Orléans-Tours, Marie REYNIER

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Jean-Roch GAILLET

Et

La Région Centre-Val de Loire, représentée par le président du conseil régional, François BONNEAU

Vu la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi (version consolidée au 01/01/2013) ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instituant un droit à une durée complémentaire de formation qualifiante modifiant le Code de l'éducation, notamment les articles L 122-2 et 122-4 ;

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale modifiant le Code de l'éducation, notamment les articles L. 214-16-1, L. 214-16-2, L. 313-7, L. 313-8 et L.612-3 ;

Vu le décret n° 2014-1453 du 5 décembre 2014 relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du code de l'éducation

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6111-3 à L. 6111-6, les articles relatifs au Compte Personnel de Formation (CPF) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 4111-2 ;

Vu la circulaire n° 2013-035 du 25/03/2013 mettant en place les réseaux FOQUALE au sein de l'éducation nationale ;

Vu la circulaire n° 2015-041 du 20 mars 2015 précisant les modalités de mise en œuvre du droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle ;

Vu l'accord-cadre conclu entre l'État et l'ARF en date du 28 novembre 2014 ;

Vu la convention Etat-Région sur la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) du 23 janvier 2015 ;

Vu l'avis de la commission « Orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage » du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) du 12 mai 2015 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente Régionale du 22 mai 2015 I

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La lutte contre le décrochage scolaire représente des enjeux humains, sociaux et économiques majeurs pour la France. Les jeunes en situation de décrochage présentent des risques importants d'échec en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Afin de répondre à cet enjeu, le Président de la République a fixé pour objectif de diviser par deux d'ici 2017 le nombre de jeunes sortant sans qualification du système de formation. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'engagement a été pris d'abaisser le taux de jeunes en dehors de tout système de formation et sans diplôme.

Le plan de mesures de lutte contre le décrochage résultant de l'évaluation de la Modernisation de l'Action Publique, communiqué le 21 novembre 2014 par le Premier Ministre, met la priorité sur la prévention du décrochage tout en insistant sur la nécessité de renforcer les actions existantes en matière d'intervention et de remédiation, en particulier celle des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui doit être confortée et optimisée. Il met en place une gouvernance dédiée à la lutte contre le décrochage au plan national et régional, couvrant les trois champs de la politique (prévention, intervention, remédiation).

Ce plan s'inscrit dans la continuité des actions menées dans les territoires par les acteurs de l'Etat, des collectivités et du monde associatif. Il s'articule avec d'autres politiques portées par les ministères impliqués, et en lien avec les impulsions européennes, notamment le Plan national Garantie pour la jeunesse¹. Par ailleurs le Comité Interministériel pour la jeunesse du 21 février 2013 avait reconduit et/ou adopté 47 mesures dont le chantier n°2 : « Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage ».

La présente convention décline au niveau régional les actions de lutte contre le décrochage et la mise en œuvre du droit au retour en formation créés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole et par l'article 313.7 du code de l'Education, modifié par la loi du 5 mars 2014 – art.22 et qui confie aux Régions au 1^{er} janvier 2015 la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge des jeunes de moins de 25 ans sortant des systèmes de formation initiale sans diplôme ou qualification.

Elle prend appui sur l'accord-cadre conclu entre l'Etat et l'ARF le 28 novembre 2014 et auquel elle est annexée, sur les constats ayant servi de base à la loi du 5 mars 2014, ainsi que sur la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont la déclinaison en région Centre-Val de Loire a été matérialisée par la convention de mise en œuvre du SPRO signée le 23 janvier 2015 et visée ci-dessus.

En région Centre-Val de Loire, cette convention s'inscrit également dans le prolongement des actions partenariales conduites depuis 2006, avec la mise en œuvre de l'opération « Assure ta Rentrée ! » puis en 2011 avec la convention Etat-Région « Assure ton Avenir ! » et ses projets associés.

Cette convention, repose sur plusieurs grands principes et objectifs politiques communs partagés par ses signataires.

1 Réponse à la Recommandation du Conseil européen du 22 avril 2013, qui a pour objectif de proposer une solution d'insertion dans l'emploi, ou d'accompagnement dans un délai de 4 mois pour les jeunes NEETS (Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de moins de 25 ans.

PRINCIPES PARTAGES

Tout en reconnaissant les valeurs partagées, dans le cadre du SPRO, d'égalité et de simplicité d'accès pour tous les publics et de neutralité, objectivité et respect de la personne, les actions menées dans le cadre de la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale devront s'attacher particulièrement à mettre en œuvre les principes suivants :

- L'intérêt du jeune est au centre des préoccupations des acteurs et l'objet final de leur action ;
- Les familles sont associées autant que faire se peut aux réflexions et démarches en lien avec le jeune ;
- La recherche de solutions à destination des jeunes ayant quitté le système s'intègre dans la politique globale de lutte contre le décrochage, en cohérence et en articulation avec le volet prévention du décrochage ;
- La recherche de solutions implique l'ensemble des acteurs concernés, incluant les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, le réseau associatif, les acteurs professionnels et les partenaires sociaux ;
- Dans la période de mise en place de la nouvelle coordination, les autorités compétentes s'engagent ainsi à maintenir l'organisation des plates-formes et de leur pilotage et à poursuivre les actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage ;
- Sur les trois grandes étapes de la relation avec le jeune que constituent le repérage, la recherche de solution et le suivi, l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent afin de permettre à chaque jeune d'accéder à une qualification. Ce travail en commun s'appuie sur une connaissance partagée de l'offre de solutions des différents acteurs du territoire, notamment de l'Education nationale (réseaux FOQUALE, dont les actions menées au titre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire –MLDS), et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (notamment les missions locales, Pôle emploi, CAP Emploi, etc.).

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser, pour les parties nommées ci-dessus, l'exercice de leurs compétences respectives dans la mise en œuvre de la politique publique visant à la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

ARTICLE 2 : DEFINITION DES POLITIQUES COMMUNES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Les signataires s'accordent sur l'objectif général de diminution du nombre de jeunes sortants sans qualification du système de formation initiale en région Centre-Val de Loire.

Cet objectif se traduit de manière opérationnelle par la conduite collective et partenariale d'une politique de lutte contre le décrochage consistant à coordonner les actions des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion afin d'apporter aux jeunes ayant quitté le système des solutions pérennes et adaptées à leurs besoins.

Il est attendu de la coordination par la Région des actions de prise en charge des jeunes un effet de levier à travers un travail en commun renforcé entre Etat et collectivités ainsi qu'entre tous les acteurs concernés du territoire, en particulier ceux de l'Education

nationale, de l'Enseignement agricole et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La mobilisation de tous les acteurs de l'Etat aujourd'hui impliqués au plan régional, départemental et local demeure un élément central de la réussite de cette démarche, dans le respect des rattachements hiérarchiques et administratifs, spécificités statutaires, et conditions d'exercice actuels.

La conduite de cette politique partenariale se structure sur l'ensemble du territoire régional pour garantir une égalité de service rendu aux jeunes bénéficiaires. Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) constituent l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes ayant quitté le système de formation sans diplôme ni qualification.

L'approche territoriale intégrée doit reposer sur les échanges entre les acteurs du SPRO, sur la convergence de leurs objectifs et sur la complémentarité de leurs actions.

L'organisation territoriale se décline donc selon différents niveaux :

Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage et coordination du plan de lutte contre le décrochage ▪ Evaluation ▪ Appui aux plates-formes locales
Niveau départemental	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impulsion et pilotage du dispositif de repérage et d'accompagnement des jeunes, ▪ Suivi des résultats, ▪ Coordination intra-départementale
Plates-formes locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des listes de décrocheurs, ▪ Prise de contact auprès des jeunes ▪ Accompagnement et recherche de solutions, ▪ Mise en place et suivi de parcours

Pour mailler le territoire régional et apporter une réponse au plus près des jeunes bénéficiaires, vingt PSAD locales sont mises en œuvre (Cf. cartographie en annexe 1 à la présente convention). Chacune des plates-formes est pilotée par un binôme de coordonnateurs locaux composé d'un représentant de l'éducation nationale, directeur de CIO par exemple, et d'un représentant de l'emploi, mission locale notamment.

Sur la base d'un état des lieux de la carte régionale des plates-formes et du nombre de jeunes sortant chaque année sans qualification du système de formation, les autorités compétentes au plan régional s'accordent notamment sur :

- La carte des plates-formes pour leur territoire et sur la désignation des binômes responsables de plates-formes,
- Les stratégies à élaborer en termes de prise en charge et de solutions apportées aux jeunes au vu des besoins identifiés,
- Les ressources dédiées au fonctionnement des PSAD, en cohérence avec les fonds européens qui pourraient être mobilisés,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation commun.

ARTICLE 3 : MODALITES D'ENGAGEMENT DE LA REGION

La Région, en lien avec les autorités académiques, est en charge de la coordination de l'action des PSAD. Elle veille à la prise en compte de l'ensemble des publics en situation de décrochage, issus des établissements locaux d'enseignement ou des centres de formation d'apprentis.

A ce titre, la Région :

- définit de manière concertée avec l'État, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales un plan d'actions partagé qui sera annexé au futur CPRDFOP avec l'accord des parties prenantes ;
- veille à la cohérence et à la complémentarité des différentes solutions proposées aux jeunes, que celles-ci relèvent de la formation sous statut scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle ;
- met en œuvre les actions qui relèvent de sa compétence propre notamment celles qui concernent l'apprentissage et la formation professionnelle, et participe à la transmission des données prévue à l'article 313-7 du code de l'éducation, qui est mise en œuvre et coordonnée au niveau national par l'Etat. Elle garantit notamment que les sorties sans diplôme sont signalées par les CFA ;
- organise en lien avec l'État le droit à une formation complémentaire qualifiante et à la formation professionnelle des sortants sans qualification professionnelle du système éducatif ;
- mobilise en faveur des jeunes concernés les différentes réponses dont elle dispose au titre de sa politique Formation professionnelle continue dans la mesure où les jeunes sont demandeurs d'emploi et où les projets correspondent aux actions de formation du PRF ; si les formations sont éligibles au Compte personnel de formation (CPF), les jeunes verront les formations prises en compte sur leurs CPF ;
- favorise toute innovation visant à l'amélioration du service rendu aux usagers ;
- mobilise l'ensemble des partenaires du SPRO autour de l'action des plates-formes pour faciliter le repérage ainsi que la prise en charge des jeunes décrocheurs ;
- pilote et organise la communication vers les bénéficiaires.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ENGAGEMENT DE L'ETAT

L'Etat s'assure d'une mobilisation de ses services déconcentrés et des opérateurs en charge des politiques publiques en direction des jeunes dans le respect de leurs rattachements administratifs et hiérarchiques, de leurs spécificités statutaires, de leurs missions et de leurs priorités. Il veille à garantir son engagement en mobilisant ses moyens disponibles relativement aux différentes dimensions ministérielles.

L'Etat, en proposant un socle de services communs, assure la continuité du service rendu au public ainsi que son homogénéité sur l'ensemble du territoire, en mobilisant des dispositifs de prévention et de remédiation mis en œuvre notamment au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

Au niveau national et régional, l'Etat est en charge du dispositif de collecte et de transmission des données, par le Système interministériel d'Echanges d'Informations (SIEI) qu'il coordonne, met en œuvre et finance.

Le système d'information permettra également de mesurer la mise en œuvre du Plan Garantie européenne pour la jeunesse dont la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité.

Au niveau régional, l'Etat conduit de manière interministérielle et en lien avec le volet prévention de la politique les actions de repérage et de prise en charge des jeunes sortis sans qualification.

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXERCICE DES COMPETENCES DES AUTRES ACTEURS

L'Etat et la Région mobilisent et associent les opérateurs professionnels et les acteurs du monde économique et associatif aux actions mises en œuvre en faveur des jeunes. Les acteurs relèvent du Service Public Régional de l'Orientation, des établissements de formation initiale (lycées, CFA) et continue (GRETA, AFPA, CFPPA, EPIDE, Ecoles de la 2^{ème} chance, etc.), de la santé et du social (Aide sociale à l'enfance par exemple), de la ville et de la jeunesse (collectivités territoriales et notamment les coordonnateurs de la réussite éducative), de l'intérieur et de la défense (délégués du préfet pour les quartiers, direction du service national, CIRFA, etc.), de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse notamment), etc.

ARTICLE 6 : MODALITES DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) et notamment sa commission dédiée « Orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage » constituent l'instance partenariale de concertation et de suivi compétente pour la mise en œuvre et le pilotage au plan régional des orientations fixées au plan national de manière interministérielle sur la remédiation du décrochage.

La Région et l'Etat présentent chaque année un bilan des actions conduites sur le territoire dans le cadre de la remédiation du décrochage, qui s'appuie sur un dispositif de suivi et d'évaluation élaboré conjointement. Les autorités régionales suivent l'atteinte de leurs objectifs et des moyens mis en œuvre.

Pour contribuer à la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de la présente convention, l'Etat et la Région mandatent le Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie – Insertion Professionnelle (GIP FTLV-IP) comme opérateur technique et financier. A ce titre, le GIP FTLV-IP intervient dans le respect des prérogatives de chacun des signataires de la présente convention.

ARTICLE 7 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable, dans la limite d'application de l'accord cadre SPRO-Décrochage. Au cours de sa période de validité, elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'une des parties.


ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de non-respect des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l'une des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2015

En quatre exemplaires

**En présence de Madame la ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**



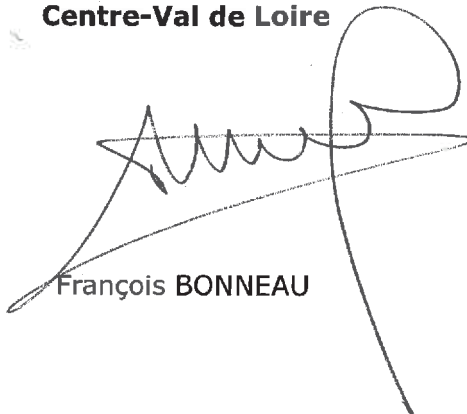
Najat VALLAUD-BELKACEM

**Le Préfet de la région
Centre-Val de Loire**



Michel BAU

**Le Président de la Région
Centre-Val de Loire**



François BONNEAU

**Le Recteur de l'Académie
Orléans-Tours**



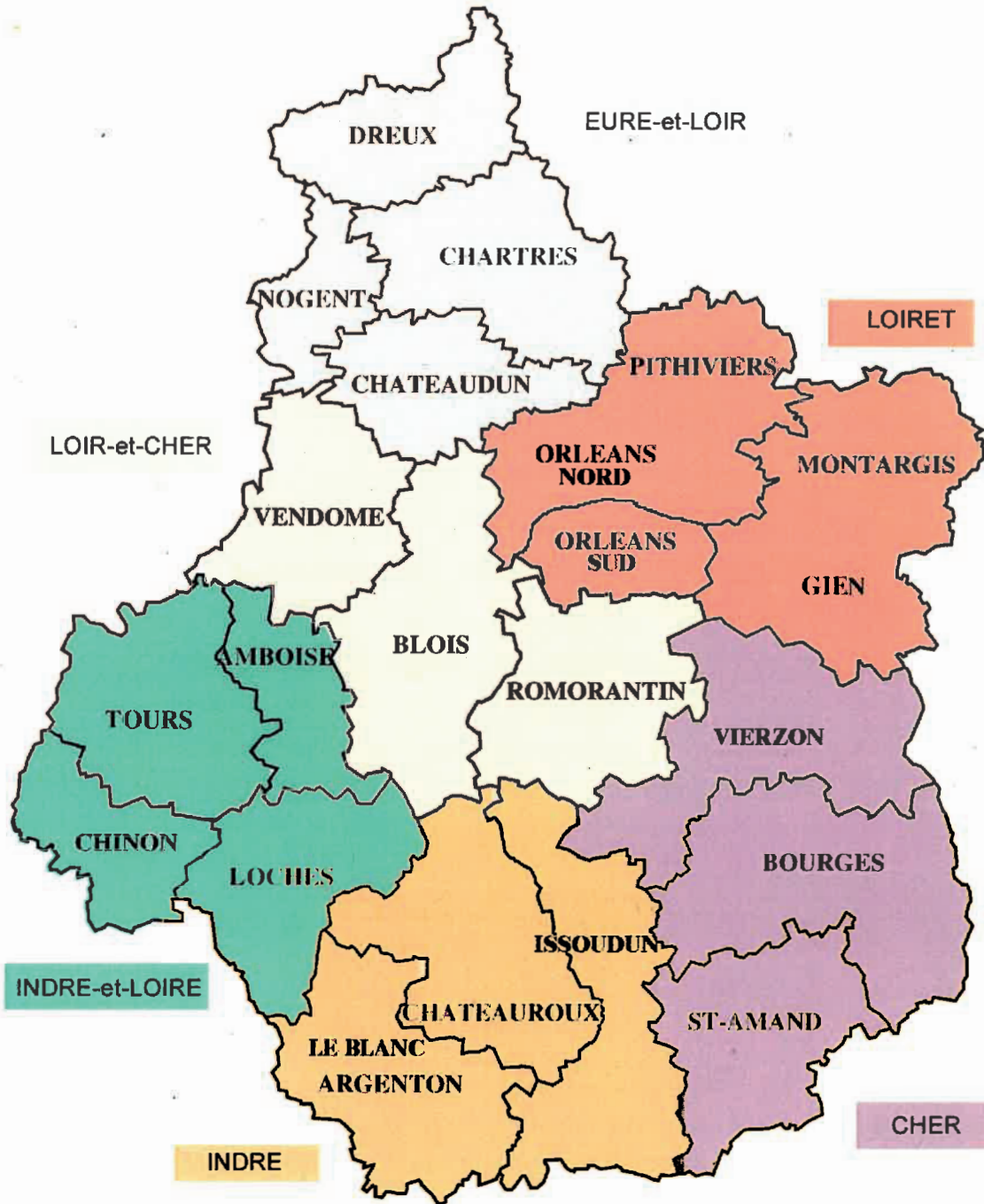
Marie REYNIER

**Le Directeur Régional de
l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**



Jean-Roch GAILLET

Cartographie des 20 plates-formes locales de suivi et d'appui aux décrocheurs



Extrait : Lutte contre le décrochage
Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

3. Repérage et remédiation

3.1. Les acteurs du repérage

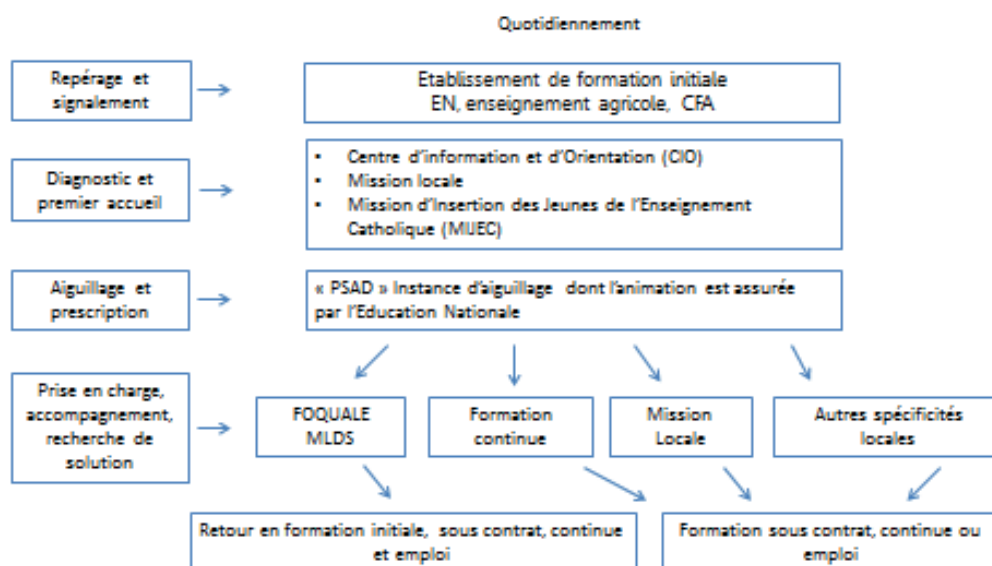
3.1.1. Les Plateformes de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD)

La saisine de la Région sur la mobilisation de la société civile et la contribution des dispositifs 2^{ème} chance au " raccrochage " ne porte pas sur le fonctionnement des PSAD, qui fait l'objet de groupes de travail spécifiques avec le réseau des acteurs directs.

Le CESER a toutefois souhaité rencontré quelques-uns de ces acteurs sur la Vendée, la Mayenne et la Sarthe (animateurs, assistant administratif, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et Missions Locales) pour comprendre l'articulation de ces instances avec la formation initiale et continue, recueillir leurs observations et enrichir ses préconisations.

Rôle et fonctionnement

Les PSAD comme une étape dans le processus de raccrochage



Source : Rectorat de Nantes

Les PSAD ont été créées pour réunir tous les acteurs de la chaîne orientation-formation-insertion pour qu'ils travaillent en synergie, conjuguent leurs efforts dans la recherche de solutions, en répondant à la diversité des problématiques. Elles sont chargées :

Extrait : Lutte contre le décrochage

Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

- d'assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme ;
- d'accompagner de manière personnalisée le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi ;
- de proposer des solutions adaptées aux besoins des jeunes repérés sans solution sur le territoire de la plate-forme.

Elles fonctionnent avec :

- **Une cellule technique** rassemblant les réseaux d'accueil et d'accompagnement des décrocheurs : Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Missions Locales, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) de façon systématique ou presque, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centre de Formation des Apprentis (CFA), représentants du réseau Formation QUALification Emploi (FoQUALE), ainsi que les Maisons Familiales Rurales (MFR) mais de manière inégale. La présence des CFA est indispensable et doit être améliorée.
 - La cellule technique est vécue différemment selon les PSAD rencontrées : pour la plupart, ce regroupement a représenté une plus-value manifeste, notamment dans la connaissance mutuelle des acteurs et des solutions existantes : les conseillers de chaque institution avaient des habitudes de préconisations plutôt internes, liées aux dispositifs connus. La PSAD a permis de changer le regard et d'ouvrir les possibles.
 - En d'autres lieux, la collaboration Mission Locale/CIO fonctionne depuis longtemps et les contacts bilatéraux et informels permettent un traitement individualisé des jeunes, au fil de l'eau. La participation à la cellule technique est aléatoire. "*Se réunir de façon systématique avec tous les partenaires ou même envisager des entretiens à plusieurs représenterait un fonctionnement très chronophage et les partenaires n'en ressentent pas le besoin*".
 - On constate que l'établissement de relations anciennes entre Mission Locale et CIO peut aboutir à des résultats très différents d'une PSAD à l'autre : plaisir à approfondir et à trouver des solutions nouvelles dans une autre configuration plus ouverte à d'autres partenaires, ou simplement désir de poursuivre à l'ancienne.
- **Un groupe de pilotage** devant rassembler et mobiliser les principaux partenaires du territoire en sus des acteurs de la cellule technique : établissements, collectivités territoriales, secteur médico-social, associations, représentants du monde économique, etc.

On a peu d'informations sur ce niveau des PSAD. Seule la PSAD de Sarthe Centre nous a indiqué qu'un vrai travail de collaboration avait été établi avec une participation importante des acteurs. Des groupes de travail ont même été

Extrait : Lutte contre le décrochage
Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

mis en place, très appréciés et même regrettés car le changement de pilotage régional a entraîné une suspension provisoire. Le rôle de l'animateur de PSAD, qui doit être une personnalité fédératrice est fondamental. Cela exige un investissement réel qui jusqu'ici n'est pas reconnu par un financement.

Le public des PSAD

Le système de repérage effectué à partir des listes nationales est partout décrit comme extrêmement chronophage et peu efficient au regard du temps passé, même s'il permet de repérer quelques jeunes non connus (10 %). Ces difficultés ont été abondamment remontées au Conseil Régional.

Par contre, 90 % des jeunes sont repérés par le maillage des acteurs de terrain. La première porte d'accueil est le CIO qui accueille 70 % des jeunes vus en PSAD, il est le principal lien avec les établissements d'origine, d'autant plus qu'il intervient tout au long de l'année dans la prévention.

La deuxième porte d'accueil est la Mission Locale pour 18 % des jeunes. En 2012-2013, la MIJEC en a orienté 3,4 %, les autres acteurs (associations, PJJ, éducateurs...) 7,5 %.

Les jeunes sont sans solution pour des raisons diverses : pas d'employeur, pas d'affectation dans la section souhaitée, pas de possibilité de poursuite d'études, arrêt après un début de formation, en situation de handicap, nouvellement arrivé en France, etc.

Les problèmes rencontrés concernent pour l'essentiel le public 16-18 ans voire les moins de 16 ans, pour lesquels les solutions " classiques " (places libérées à la rentrée, contrats d'apprentissage trouvés tardivement, entrée dans les dispositifs MLDS ou actions Région) n'ont pas résolu les problèmes.

" Ces jeunes ont des problèmes d'adolescents. Ils ont besoin de se découvrir, d'être rassurés... Parfois ils n'ont jamais connu de contraintes, ils décrochent vite des solutions proposées. Certains cumulent les difficultés (famille, santé...). Ils ne sont pas prêts pour aller travailler. Il faut du temps, travailler d'abord la socialisation. "

Ils ont besoin d'expérimenter, de découvrir : les chantiers éducatifs et d'insertion sont de bonnes solutions transitoires, le service civique aussi, mais les missions sont difficiles à trouver pour les 16-18 ans. L'envie de se former est là, mais il faut trouver des détours pour qu'elle se transforme en vraie motivation.

Par ailleurs, il est souhaité un internat, un cadrage ... une sorte "d'EPIDE locale " pour permettre une rupture avec la famille ou l'environnement.

Les PSAD sont un bon observatoire du manque de souplesse de la formation initiale qui n'a pas su tenir compte des moments difficiles et de la particularité du parcours adolescent de certains jeunes. " *Il faudrait un enseignement laissant plus de temps aux jeunes, leur permettant des rythmes différents, des parcours plus longs* ".

Extrait : Lutte contre le décrochage
Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

Une question récurrente : les allophones

Le problème des jeunes ne maîtrisant pas la langue française est particulièrement aigu.

Les jeunes en situation régulière sur le territoire peuvent être en apprentissage ou dans une action "Région", tout en bénéficiant d'un soutien spécialisé assuré par des organismes spécialisés en Français Langue Etrangère (FLE).

Pour les moins de 18 ans, la solution la plus adaptée est l'entrée dans le Pôle d'Insertion Allophone (PIA), où ils trouvent un véritable encadrement dans la durée, avec une acquisition des savoirs de base et le travail sur un projet d'orientation professionnelle. Ils sont là dans un cadre scolaire, dans un dispositif MLDS, qui leur permet de faire des stages dans des entreprises partenaires de longue date. Dans le PIA rencontré, les résultats obtenus sont impressionnants, liés tant à la compétence et à la personnalité de la coordonnatrice (franco-roumaine, elle parle 7 langues) qu'à la motivation de ces jeunes, à très grande appétence scolaire.

Dans l'examen des dossiers, lors de chaque PSAD, les deux tiers des dossiers non résolus concernent des mineurs émigrés avec des problèmes de maîtrise du français, de scolarisation et souvent des situations familiales compliquées, au mieux chez un parent éloigné. Ils sont en situation de demandeurs d'asile, avec des refus, ou sans aucune chance d'obtenir des papiers en règle. Ils sont, pour les plus jeunes, en forte demande de scolarisation.

Ce PIA manque vraiment de moyens, un financement supplémentaire permettrait une prise en charge plus individualisée. Le manque de matériel (un seul ordinateur dédié), alors qu'il s'agit d'apprentissage linguistique, est un lourd handicap.

Les jeunes sans statut légal, dits " sans-papiers ", ne peuvent ni aller en Mission Locale, ni être pris dans les stages "Région". Ils n'ont pas non plus accès aux stages en entreprise.

Les conseillers des CIO et Missions Locales vivent très mal de ne pas pouvoir proposer des solutions à ces jeunes, pourtant très motivés pour étudier et s'intégrer, après des parcours extrêmement douloureux.

L'évolution du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) vers le FAS, puis l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) et son intégration récente au sein du CGED Commissariat Général à l'Egalité des Chances ne fait pas apparaître d'action spécifique de l'Etat pour accompagner ces jeunes. Les associations se retrouvent seules dans la prise en charge alors qu'à l'origine l'intervention de l'Etat prenait la forme d'une mise en relation des acteurs avec un appui à la formation linguistique et des moyens dédiés. Par exemple, la Région intervient à Nantes en finançant un emploi aidé auprès de Babel 44, association qui développe des ateliers linguistiques d'approche communicative, pour apprendre à se débrouiller au quotidien, se déplacer, lire des documents de base. Il faut du temps à ces jeunes pour se sécuriser et travailler sur

Extrait : Lutte contre le décrochage

Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

l'apprentissage de la posture et des codes sociaux (horaires...). *"Ils ont tellement de problèmes dans leur tête, savoir où dormir le soir, que l'apprentissage de la langue devient accessoire"*. Ils sont aussi sous la pression de l'obligation de la réussite pour la famille restée au pays. C'est une question de maturité, d'appui familial ou extérieur, d'intégration des enjeux personnels qui facilitent la progression.

Il est regrettable qu'on ne puisse en savoir plus sur le devenir des jeunes. On a le sentiment d'un effort réel de la part des associations, mais quelque part dérisoire et un peu "bricolé" avec les moyens du bord. Il faudrait que s'associent les acteurs pour répondre à une double dimension dans la formation : mixer les apprentissages de base avec la connaissance de l'environnement local pour des jeunes complètement étrangers à la culture française.

La qualité du fonctionnement des PSAD repose sur la participation effective de tous les acteurs et une animation fédératrice. Cela pourrait faciliter un bon maillage des acteurs notamment les CFA, l'émergence de solutions innovantes, le repérage des places vacantes et la diffusion des actions nouvelles mises en place.

Concernant la situation des allophones, le programme régional pourrait renforcer ces actions, soutenir les investissements en matériels et logiciels adaptés.

Ce dispositif nécessite aussi un maillage et une mise en cohérence des associations intervenant dans ce domaine. La constitution d'un "pool" institutionnel et associatif peut favoriser la construction du dispositif.

3.1.2. Les Missions Locales : le pivot de la prise en charge

Les Missions Locales jouent un rôle essentiel :

- dans le repérage des jeunes, lieu de premier accueil, comme les CIO, participant à la cellule technique de la PSAD,
- dans la prise en charge des jeunes décrocheurs, par un accompagnement individualisé dans les différents dispositifs dont ils sont référents,
- par leur rôle de prescripteur des actions du Conseil Régional et des contrats aidés,
- par leur positionnement pivot dans l'animation des acteurs de leur territoire.

C'est une structure bien installée dans le paysage, connue de la plupart des jeunes, des institutions et des partenaires économiques, en lien permanent avec Pôle emploi par l'intermédiaire du "partenariat renforcé". Leur mission est d'accueillir le jeune, d'établir un plan d'actions avec lui pour le mener à la formation ou à l'emploi, tout en le prenant dans sa globalité. Il s'agit de l'aider à résoudre les freins qui pourraient compromettre son insertion : mobilité, logement, santé, handicap, autonomie financière, charge de famille, etc.

Les Missions Locales prennent de nombreuses initiatives pour mobiliser leurs partenaires autour de l'insertion, et en particulier pour résoudre les freins préalables à l'emploi. Mais c'est une illusion de croire qu'un ou plusieurs entretiens, même assortis de mesures associées, peuvent permettre à un jeune en grande difficulté d'aborder une formation ou un emploi. Un accompagnement social intensif doit se poursuivre

Extrait : Lutte contre le décrochage
Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

au sein des organismes, avec l'aide du conseiller Mission Locale, certes, mais à lui seul il ne peut assumer ce rôle.

Chaque Mission Locale a sa spécificité, liée à son territoire, rural ou urbain. Mais toutes sont confrontées à une hausse de la demande. **Chaque conseiller a en charge un nombre de jeunes très élevé** qui rend difficile sa mission d'accompagnement dans la durée et ne permet pas toujours de les connaître en profondeur. Une complémentarité doit donc s'instaurer avec les organismes de formation qui reçoivent les jeunes pendant plusieurs mois. Cette collaboration renforcée passerait, dans l'idéal, par une présence régulière sur site, voire une permanence. Les exemples rencontrés font état d'une véritable efficacité de ce partenariat quand il est réellement mis en œuvre. A contrario, certains organismes se plaignent de ne pouvoir bénéficier d'un accompagnement de leurs jeunes par la Mission Locale, dont normalement c'est la mission. On touche là une des dimensions de l'accompagnement social, axe fondamental pour la réussite du raccrochage en formation.

La collaboration entre les Missions Locales et les organismes de formation nécessite une organisation et des moyens. Un conseiller référent de plusieurs actions donne-t-il la priorité à celles accueillant les jeunes décrochés en phase d'élaboration de projet ?

Il faut dire que les Missions Locales ont en charge la mise en œuvre **d'un millefeuille de dispositifs** " *extrêmement complexe du point de vue des utilisateurs* " qui peut permettre de comprendre l'impression décrite par certains partenaires d'un " *système de cases avec des critères dans lesquels les jeunes doivent rentrer* ". Les éducateurs de la prévention sont sévères sur la rigidité des parcours proposés qui ne partent pas des compétences des jeunes et relèvent plus d'une logique de gestion que d'accompagnement global.

Pourtant ce panel de solutions permet une certaine richesse pour la construction des parcours et surtout une prise en compte globale du jeune avec des aides de différentes natures, y compris financières. Les organismes de formation ne disposent pas de ces " couteaux suisses ".

Un autre reproche, récurrent depuis de nombreuses années, a trait à la prescription : " *les Missions Locales ont une culture de l'écoute, mais elles ne vont pas assez loin dans la validation du projet, elles manquent de réalisme* ". (Extrait d'entretien). Une mise à plat des attentes et des représentations serait à refaire fréquemment.

Une nouvelle fois, c'est bien dans une collaboration renforcée autour des problématiques concrètes des jeunes en formation, au sein même de l'action que se développera une connaissance mutuelle et la mise en œuvre d'un accompagnement concerté et efficace pour le jeune.

Les formations proposées dans le cadre du SPRO permettront d'améliorer leur connaissance des métiers et des secteurs professionnels.

Le champ associatif comprend aussi de nombreux partenaires, dont les structures d'accueil ne connaissent peut-être pas assez les possibilités de participation.

Extrait : Lutte contre le décrochage
Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

L'arrivée de la Garantie Jeunes, pour les plus de 18 ans, en Mayenne, Sarthe et partiellement en Loire-Atlantique va entraîner de nouvelles modalités de travail pour les Missions Locales qui jusqu'ici travaillaient principalement en entretiens individuels. Ne se substituant pas aux autres dispositifs qui perdurent, cette mesure est intégralement mise en œuvre par les Missions Locales. Elle s'adresse aux jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études, très désocialisés, souvent peu ou pas diplômés, sans ressource et en grande précarité. Ils sont sélectionnés par une commission locale, avec les acteurs du territoire (Etat, Conseil Départemental, PJJ, Centre Communal d'Action Sociale, etc, Conseil Régional ?)

Le principe est un accompagnement global et renforcé permettant de régler les problèmes périphériques à l'emploi pour rendre les jeunes autonomes et leur permettre de capitaliser des expériences professionnelles. Pendant six semaines, ils suivent des ateliers collectifs au sein de la Mission Locale sur les thèmes du logement, de la santé, de la mobilité et les techniques de recherche d'emploi. Accompagnés sur 12 mois, ils doivent ensuite passer au moins 50 % de leur temps en entreprise, sous forme de stages, missions d'intérim, contrats en alternance, CDD ou CDI etc., des expériences couplées avec un suivi de l'intégration dans l'emploi par le conseiller. La nouveauté est qu'ils reçoivent une bourse de 450 € par mois, dégressive suivant les nouvelles ressources, pour une montée en autonomie financière.

Cette nouvelle mesure, bénéfique pour les jeunes, suscite des questionnements chez les organismes de formation en charge des actions à destination de ce public. Quels seront les critères des Missions Locales pour proposer la Garantie Jeunes ou l'entrée dans un dispositif 2^{ème} chance ?

D'autre part, la multiplicité des sources de financement et en particulier les fonds européens, entraînent une surcharge administrative importante pour rendre compte de leur utilisation.

Une Mission Locale, bien intégrée dans son territoire, en particulier rural, peut s'appuyer sur une vraie **mobilisation de la société civile et des solidarités** dans les domaines de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'accompagnement psychologique, du logement, du transport, de la justice.

Les chargés de relations entreprises des Missions Locales développent plus spécifiquement un tissu de partenaires économiques, particulièrement précieux pour les recrutements directs en emploi, les périodes d'immersion en milieu professionnel, outil de découverte et de validation d'un projet. Pour la recherche d'emploi, l'organisation de forums emploi, de rencontres collectives d'employeurs, des agences d'intérim, tout un travail de prospection/promotion permet de mettre en contact jeunes et offres de stages ou d'emplois classiques, aidés ou d'avenir. Des dispositifs de parrainage sont également mis en œuvre.

La société civile dans ses différentes dimensions sociales et économiques répond souvent présente aux sollicitations quand il s'agit d'aider les jeunes du pays. C'est une œuvre de proximité, où les gens se connaissent. Il est donc particulièrement important de déployer des antennes au plus près des jeunes, car les problèmes de mobilité sont réels : les jeunes peuvent avoir le permis de conduire, mais pas de voiture ; les

Extrait : Lutte contre le décrochage
Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

transports publics sont organisés soit sur les horaires scolaires, soit sur les manifestations locales. Dans leur permanence de canton, les conseillers ont besoin de connaître leur environnement, d'y avoir leurs repères. Ils sont en lien avec les groupements d'employeurs, les agences d'insertion, les maisons de l'emploi locales. L'emploi est en général la première demande des jeunes, les emplois d'avenir, le service civique les remotivent pour partir en formation.

En conclusion, on a le sentiment d'une activité multiforme, mais avec des interventions éparpillées. Des complémentarités peuvent être renforcées en particulier avec les organismes de formation sur le champ de la validation du projet et de la prescription d'une part, sur l'accompagnement social d'autre part.

Les Missions Locales, souvent lieu du premier accueil et d'accompagnement du jeune, ne peuvent seules conduire vers la formation et l'emploi. Compte tenu de l'importance de l'accompagnement nécessaire dans la durée, elles sont le pivot central de la remédiation mais elles doivent encore améliorer la concertation avec les structures de formation. Un partenariat Région/organismes/Mission Locale doit permettre de travailler dans la durée sur les attentes et les prérequis en s'adaptant aux réalités du public qui a besoin d'un temps long pour se reconstruire avant d'aborder une formation.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

1/ REPÈRES JURIDIQUES

En Europe

Cadre stratégique – Éducation et formation 2020

Bruxelles : Commission européenne, avril 2016

http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/index_fr.htm

Le décrochage dans le système de formation et d'enseignement professionnels : France

Anne Grillot ; Centre Inffo ; ReferNet France

Saint-Denis-La Plaine : Centre Inffo, 2013, 16 p.

http://www.centre-inffo.fr/refernet/IMG/pdf/13-06-Etude_Decrochage-FR.pdf

Rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») - Éducation et formation dans une Europe intelligente, durable et inclusive

Journal officiel de l'Union européenne, 2012, 10 p.

[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012XG0308\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012XG0308(01)&from=FR)

Communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020 : communiqué des ministres européens de l'enseignement et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Bruges le 7 décembre 2010 pour revoir la stratégie et les priorités

Bruxelles : Commission européenne, 2010, 22 p.

http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/brugescom_fr.pdf

En France

Circulaire de rentrée scolaire 2016

Bulletin officiel de l'éducation nationale, n°15, avril 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Circulaire n° 2015-041 du 20-3-2015 portant sur le droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle

Bulletin officiel de l'éducation nationale, 23 mars 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86719

Décret n° 2014-1453 du 5 décembre 2014 relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du code de l'éducation

Journal officiel, 7 décembre 2014

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029851757&categorieLien=id>

Décret n° 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatif à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif

Journal officiel, 7 décembre 2014

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029851764&categorieLien=id>

Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Journal officiel, 6 mars 2014

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028683576&categorieLien=id>

2/ RAPPORTS ET OUVRAGES

Dispositifs et crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire

Cour des comptes

Paris : Cour des comptes, décembre 2015, 191 p.

<https://www.ccomptes.fr/content/download/88922/2112985/version/2/file/20150120-dispositifs-credits-mobilises-faveur-jeunes-sortis-qualification-systeme-scolaire.pdf>

Parcours de jeunes et territoires : rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014

Francine Labadie ; INJEP. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Paris : La Documentation française, 2015, 280 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/ouvrages/9782110098122-parcours-de-jeunes-et-territoires>

Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage

ARF. Association des Régions de France, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris : ARF, 2015, 54 p.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lutte_c/dcrochage/66/2/Guide_des_PSAD_actualise_au_12_mai_2015_421662.pdf

Evaluation des partenariats entre l'Etat (DRJSCS) et les régions en matière de politiques de jeunesse

Catherine Croiset

Paris : Ministère de La ville, de la jeunesse et des sports, novembre 2015, 94 p.

<http://www.injep.fr/veille/evaluation-des-partenariats-entre-letat-drjscs-et-les-regions-en-matieres-de-politiques-de>

Protocole d'accord entre l'ARF et l'État concernant la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle

Bulletin officiel de l'éducation nationale, 13 août 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91464

Evaluation des préfigurations du service public régional de l'orientation (SPRO)

Martine Caffin-Ravier ; Henry Pradeaux ; Christine d'Autume [et al.]

Paris : IGAENR, mai 2015, 112 p.

www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2014-144R.pdf

Le décrochage scolaire : Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation

Thierry Berthet ; Joël Zaffran

Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, 185 p. (Le Sens social)

Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

Gérard Boudesseul ; Olivier Monso, Olivier ; Patrice Grelet [et al.]

Marseille : Centre d'études et de recherches sur les qualifications ; Paris : DEPP, 2014, 136 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/11413/93828/file/atlasthelast.pdf>

Vers l'égalité des territoires - Dynamiques, mesures, politiques

Eloi Laurent ; Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Paris : Ministère de l'égalité des territoires et du logement, 2014, 534 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000131/>

Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire : rapport de diagnostic

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2014, 151 p.

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/144000345.pdf

Du décrochage scolaire à la réussite : expériences française et internationales

Gérard Boudesseul (dir.)

Paris : L'Harmattan, octobre 2013, 246 p. (Savoir et formation)

Lutter contre le décrochage scolaire : vers une nouvelle action publique régionale

Guillaume Balas.

Paris : Fondation Jean-Jaurès, juin 2012, 63 p.

<http://www.jean-jaures.org/Publications/Essais/Lutter-contre-le-decrochage-scolaire-Vers-une-nouvelle-action-publique-regionale>

3/ REVUES ET SITES

Comment faire pour refaire ? Les décrocheurs scolaires qui raccrochent

Joël Zaffran ; Juliette Vollet

In Inégalités sociales, motivation scolaire, offre de formation, décrochage

Éducation & formations, n° 90, avril 2016, 113-128 p.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_90/54/2/depp-2016-EF-90_562542.pdf**«Tous» mobilisés contre le décrochage scolaire : variations autour d'un mot d'ordre national**

Dominique Maillard ; Fanette Merlin ; Pascale Rouaud (et al.)

Bref Céreq, n° 345, avril 2016, 4 p.

<http://www.cereq.fr/publications/Bref/Tous-mobilises-contre-le-decrochage-scolaire-Variations-autour-d-un-mot-d-ordre-national>**Décrocheurs : des dispositifs coûteux et peu efficaces selon la Cour des comptes**

Emilie Zapalski

Localtis, 25 janvier 2016, 3 p.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270184211>**La lutte contre le décrochage, grande cause régionale [dossier en ligne]**

Défi métiers, 8 Décembre 2015

<https://www.defi-metiers.fr/dossiers/la-lutte-contre-le-decrochage-grande-cause-regionale>**Décrochage scolaire : acteurs, partenaires et territoires**

ESEN. École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Chasseneuil-Du Poitou : ESEN, 3 décembre 2015

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/priorites-nationales/decrochage-scolaire/acteurs-partenaires-et-territoires/>**Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire**

Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2 décembre 2015

<http://www.education.gouv.fr/cid96061/tous-mobilises-pour-vaincre-le-decrochage-scolaire.html>**Lutte contre le décrochage scolaire : du mieux ?**

Valérie Liqueur

Localtis, 2 décembre 2015

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250269947669#>**Refonder l'école : le décrochage scolaire**

Projet porté par Najat Vallaud-Belkacem

Gouvernement.fr, 1er décembre 2015

<http://www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire>**Décrochage : L'Éducation nationale entre injonction présidentielle et action locale**

François Jarraud

Le café pédagogique, septembre 2015

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/09/24092015Article635786768349366646.aspx>

Les Régions et l'État contre le décrochage scolaire

Cédric Morin

Le Quotidien de la formation, 1er septembre 2015

<http://www.actualite-de-la-formation.fr/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/une-convention-cadre-pour-lutter-contre-le-decrochage.html>**Les régions et l'Etat, partenaires contre le décrochage scolaire**

Valérie Grasset-Morel

Localtis, 30 juillet 2015

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250269328053>**Pourquoi considérer le décrochage scolaire comme un problème ?**

Pierre-Yves Bernard

laviedesidees.fr, 21 avril 2015

<http://www.laviedesidees.fr/Pourquoi-considerer-le-decrochage-scolaire-comme-un-probleme.html>**«Parcours de jeunes et territoires» : le compte rendu des rencontres**

Paris : Injep, janvier 2015

<http://www.injep.fr/article/parcours-de-jeunes-et-territoires-le-compte-rendu-des-rencontres-8223.html>**CIO et SPRO : un pied dedans, un pied dehors ?**

Benjamin d'Algerre,

Inffo formation, n°870, 15-31 janvier 2015, pp. 26-27

<http://www.actualite-de-la-formation.fr/inffo-formation/telecharger-inffo-formation/inffo-formation-no870.html#>**Le décrochage scolaire**

Dominique Rousselin-Legrand

Eclairage, n°34, octobre 2014, 66 p.

<docs.crefor-hn.fr/infodoc/Eclairage/eclairage.docx>**Décrochage scolaire : les collectivités en première ligne**

Michèle Foin

La gazette des communes.fr, 3 septembre 2014

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/decrochage-scolaire-les-collectivites-en-premiere-ligne>**L'école de la deuxième chance : la «Grande école» des décrocheurs motivés**

Wali Rostam

DARES analyses, n°68, septembre 2014, 13 p.

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-068.pdf>**Décrochage scolaire : pour des interventions plus précoces et plus coordonnées**

Valérie Liquet

Localtis, 29 avril 2014

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250267095391&cid=1250267083515>**Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire**

Sophie Divay

Net.Doc, n° 121, avril 2014, 175 p.

<http://www.cereq.fr/publications/Net.Doc/Professionnalisation-de-la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire>**Décrochage scolaire : à l'Education nationale la prévention, aux régions la réparation ?**

Valérie Liquet

Localtis, 9 janvier 2014

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250266433580>

Éviter que les jeunes quittent prématurément le système d'éducation (et de formation)

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
 Note d'information du Cedefop, n° 9084, décembre 2013, 4 p.
http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/9084_fr.pdf

Décrochages, raccrochages

Administration et éducation n° 137, mars 2013, 131 p.
http://www.education-revue-afae.fr/pagint/revue/sommaire.php?id_numero=14

Favoriser la coordination du repérage et du suivi des décrocheurs par un logiciel interactif de partage d'informations

Gérard Boudesseul ; Yvette Grelet ; Céline Vivent [et al.]
 Net Doc, n° 107, décembre 2012, 51 p.
<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/6625/61278/file/netdoc107.pdf>

Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention

Gérard Boudesseul ; Yvette Grelet ; Céline Vivent [et al.]
 Bref, n° 304, décembre 2012, 4 p.
<http://www.cereq.fr/publications/Bref/Les-risques-sociaux-du-decrochage-vers-une-politique-territorialisee-de-prevention>

Décrochage scolaire : vers une mesure partagée

Gérard Boudesseul ; Vivent, Céline
 Bref n° 29, avril 2012, 4 p.
http://www.cereq.fr/index.php/content/download/5284/47231/file/b298_1.pdf

4/ DÉMARCHES RÉGIONALES

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Prévention et suivi du décrochage : memento 2015-2016

Nancy : Académie de Nancy-Metz, février 2016, 22 p.
http://www4.ac-nancy-metz.fr/liv/mlds/documents/memento_mlds_2015-2016.pdf

Rapport « Insertion Orientation Emploi Formation : au-delà des ruptures »

CESER Lorraine
 Nancy : CESER décembre 2015, 76 p.
http://www.ceserlorraine.eu/img_base/ged_v2/374/2015-cesel-ioef-au-dela-des-ruptures.pdf

Retour sur la 4ème Conférence LOR' Jeunes : parcours de Jeunes et Territoires

Nancy : Conseil régional Lorraine, novembre 2015
<http://lorjeunes.lorraine.eu/accueil.html>

Prévention et prise en charge du décrochage

Nancy : Académie de Nancy-Metz, mai 2015, 82 p.
http://www4.ac-nancy-metz.fr/liv/mlds/documents/dossier_technique_2015-2016.pdf

Actions en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme et « perdus de vue » - plan régional pour des expérimentations d'actions en faveur des jeunes de 16-25 ans perdus de vue (site)

Strasbourg : Région Alsace, 2012
<http://www.priorite-jeunesse-alsace.eu/s-orienter-et-se-former/article/actions-en-faveur-des-jeunes>

Aquitaine Poitou-Charentes Limousin

Le rôle de la collectivité territoriale (vidéo)

David Bevière, chef de service - Région Poitou-Charentes

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/priorites-nationales/daccrochage-scolaire/acteurs-partenaires-et-territoires/>

Politiques sociales régionales émergentes : le cas du décrochage et de l'orientation en Aquitaine

Thierry Berthet

Net.doc, n° 145, décembre 2015, pp. 95-108

in Décentralisation et action publique : quels changements dans les secteurs de l'éducation et de la formation ?

Laure Gayraud

<http://www.cereq.fr/content/download/15960/128687/file/netdoc145.pdf>

La formation tout au long de la vie : rapport du Président N° A.S.14 - Réunion du 26 juin 2015

Région Poitou-Charentes

La Rochelle : Région Poitou-Charentes, 26 juin 2015, 11 p.

http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/3735/_ALPCRapportCommunFTLV__pdf_.pdf

La lutte contre le décrochage scolaire en France : deux expérimentations régionales à l'aune des capacités individuelles

Thierry Berthet ; Véronique Simon

in Le décrochage scolaire

Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 81-102. (Le Sens social)

Convention relative à l'expérimentation du service public régional de l'orientation en Poitou-Charentes en 2014-2015

Académie Poitiers, Région Poitou-Charentes ; DRAF. Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ; Préfecture Région Poitou-Charentes

La Rochelle : Région Poitou-Charentes, 12 septembre 2014, 7 p.

http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Themes/dossiers_autoformation/daccrochage_scolaire/Fichiers/Acteurs_partenaires_territoires_convention_spro_2014_2015.pdf

Limousin : un «SAS» d'orientation active pour l'emploi des jeunes.

L'info formation, n°851, 1^{er} au 14 mars 2014, p. 8-9

<http://www.actualite-de-la-formation.fr/inffo-formation/articles-d-inffo-formation/articles-d-inffo-formation-2014/Limousin-un-SAS-d-orientation.html?>

Auvergne-Rhône-Alpes

Décrochage et raccrochage en Rhône-Alpes : les jeunes raccrochent grâce aux chantiers de rénovation du patrimoine

Les notes d'actualités, avril 2016, n°6, 4 p.

<http://www.rhonealpes-orientation.org/prao/observation/etudes-emploi-formation/raccrochage-scolaire/les-jeunes-raccrochent-grace-aux-chantiers-de-renovation-du-patrimoine-102131.kjsp?RH=MON-COMPTE>

Les points clés de la conférence «Décrochage scolaire en Rhône-Alpes»

Lyon : GIP PRAO, avril 2016

<http://www.rhonealpes-orientation.org/prao/professionnalisation-/le-plan-de-professionnalisation/les-conferences/les-points-cles-de-la-conference-daccrochage-scolaire-en-rhone-alpes--101712.kjsp?RH=1381763865589>

La décentralisation vue depuis la question du décrochage scolaire : l'exemple de l'Auvergne

Céline Vivent

Net.doc, n° 145, décembre 2015, pp. 129-142

in Décentralisation et action publique : quels changements dans les secteurs de l'éducation et de la formation ?

Laure Gayraud

<http://www.cereq.fr/content/download/15960/128687/file/netdoc145.pdf>

Schéma régional stratégique d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale (sous statut scolaire et par apprentissage)

Clermont Ferrand : Région Auvergne, septembre 2015, 646 p.
www.auvergne.fr/sites/default/files/publication/compilschemafia.pdf

Le raccrochage scolaire en Rhône-Alpes

Raccrochage scolaire : les notes d'actualité
<http://www.rhonealpes-orientation.org/prao/observation/etudes-emploi-formation/raccrochage-scolaire/>

Le plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi : rapport d'évaluation

Centre Alain-Savary ; Institut Français de l'Éducation (coord.) ; Jean-Marc Berthet [et al.]
 Lyon : École normale supérieure de Lyon - Institut français de l'Éducation, avril 2015, 46 p.
<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/docs-eval-plan-raccrochage-regionra/rapport-devaluation-du-plan-de-raccrochage-de-la-region-rhone-alpes>

Bourgogne Franche-Comté

« L'école de la deuxième chance : une opportunité à développer en Bourgogne pour les jeunes en rupture ?

Brigitte Sabard ; Christian Boutet (rapporteurs)
 Dijon : Ceser Bourgogne, 10 novembre 2015, 58 p.
https://www.bourgognefranchecomte.fr/download.php?voir=0&document_id=15737

Protocole d'accord pour le développement de l'apprentissage en Franche-Comté

Conseil régional Franche-Comté ; Préfecture de la Région Franche-Comté ; Académie Besançon
 Besançon : Conseil régional Franche-Comté, 1er juin 2015, 4 p.
<http://www.franche-comte.gouv.fr/Actualite/Signature-du-protocole-de-developpement-de-l-apprentissage>

Bretagne

Lutte contre le décrochage scolaire : état des lieux en Bretagne

Rennes : Gref Bretagne, 24 novembre 2015
<http://www.gref-bretagne.com/Actualites/Breves/Lutte-contre-le-decrochage-scolaire.-Etat-des-lieux-en-Bretagne>

Le déploiement en région Bretagne de la lutte contre le décrochage : étude évaluative, accompagnement méthodologique et scientifique

Askoria
 Rennes : Askoria, octobre 2015, 114 p.
http://www.doc.gref-bretagne.com/index.php?lvl=notice_display&id=29552

Orientation pour tous et tout au long de la vie : avec ses partenaires, la Région prend en main le

Service Public Régional de l'Orientation
 Rennes : Conseil régional, 17 juin 2015, 12 p.
http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2015-06/248_cp_convention_spro.pdf

Centre-Val de Loire

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire Repérage et accompagnement des décrocheurs dans l'académie d'Orléans-Tours

Orléans : académie Orléans-Tours, 21 mars 2016
http://www.ac-orleans-tours.fr/orientation/dcrochage_scolaire/mls/#c99766

Lutte contre le décrochage scolaire : signature d'une convention en région Centre-Val de Loire

Orléans : Etoile. Gip Alfa Centre, 15 octobre 2015

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/emploientreprises/orientation-insertion/articles-orientation-insertion/lutte-contre-decrochage-scolaire-signature-convention-region-centre-val-de-loire#A141921>

Opération «Assure ta rentrée 2015 !» Espace pro

Etoile. GIP Alfa Centre

Orléans : Etoile. GIP Alfa Centre, s.d.

http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/assure-ta-rentree_pro#Para1

Convention entre l'État et la Région Centre-Val de Loire relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle

Conseil régional Centre ; Académie Orléans-Tours ; DRAAF. Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt [et al.]

Orléans : Conseil Régional Centre, 24 septembre 2015, 8 p.

http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/Emploi_entreprises/Orientation_insertion/Convention_signee_24092015.pdf

La lutte contre le décrochage au cœur de la politique régionale

Région Centre

Orléans : Conseil régional Centre, juin 2013

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/ressources/cprdf-2010-2014/mieux-former-pour-l-avenir/La-lutte-contre-le-decrochage-au-coeur-de-la-politique-regionale;jsessionid=A216BB9C8A5DDB57F484DCC1B0F45833>

Corse**Convention relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans diplôme national ou une certification professionnelle**

Collectivité territoriale de corse

Ajaccio : Collectivité territoriale de Corse, octobre 2015, 13 p.

<http://www.corse.fr/file/172572>

Guadeloupe**L'État et les collectivités majeures au chevet des jeunes**

France Antilles, 10 septembre 2015

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/education/l-etat-et-les-collectivites-majeures-au-chevet-des-jeunes-338803.php>

Conférence régionale permanente de la jeunesse : schéma des politiques de jeunesse de Guadeloupe

Pointe-à-Pitre : Conseil régional Guadeloupe, 9 septembre 2015, 103 p.

<http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Culture-jeunesse-sports-cohesion-sociale-droits-des-femmes-egalite/Deuxieme-Conference-regionale-permanente-de-la-jeunesse-CRPJ/Deuxieme-Conference-regionale-permanente-de-la-jeunesse-CRPJ>

Île-de-France**Signature d'un accord en faveur de l'emploi des jeunes en Ile-de-France**

Liaisons Sociales Quotidien, n°16934, 14 octobre 2015, p. 5

http://www.prismemploi.eu/content/download/18746/280393/version/1/file/151007_Communique_AccordMissionJeunes_IDF%20VF.PDF

Nouvelles compétences régionales en matière de lutte contre le décrochage - Convention Etat région ARML pour la coordination et la mise en œuvre des actions adressées aux décrochés : rapport pour le Conseil régional

Paris : Conseil régional Ile-de-France, juillet 2015, 34 p.
www.iledefrance.fr/sites/default/files/mariane/RAPCR60-15RAP.pdf

Décrochage : mobilisation en Ile-de-France

François Jarraud
 Le Café Pédagogique, 1^{er} octobre 2014
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/10/01102014Article635477477443606828.aspx>

« Réussite pour tous » un dispositif pour lutter contre le décrochage scolaire en Ile-de-France

Jacques Bonnisseau,
 Défi métiers, 07 Mai 2014
<https://www.defi-metiers.fr/temoignages/reussite-pour-tous-un-dispositif-pour-lutter-contre-le-decrochage-scolaire-en-ile-de>

Prévention des ruptures de contrats d'apprentissage : 14 projets soutenus

Raphaëlle Pienne
 Défi métiers, 21 Avril 2014
<https://www.defi-metiers.fr/brevs/prevention-des-ruptures-de-contrats-dapprentissage-14-projets-soutenus>

Garantie jeunes : retour sur l'expérimentation dans le territoire d'Est-Ensemble

Défi métiers, 09 Mars 2015
<https://www.defi-metiers.fr/temoignages/garantie-jeunes-retour-sur-lexperimentation-dans-le-territoire-dest-ensemble>

Sécuriser le parcours des apprentis franciliens

Propos recueillis par Sandrine Damie
 Défi métiers, 15 Janvier 2014
<https://www.defi-metiers.fr/temoignages/securiser-le-parcours-des-apprentis-franciliens>

Martinique

Schéma Prévisionnel des Formations en collèges et lycées 2013-2017 : projet pour une école de la réussite au service de la Martinique

Conseil régional Martinique
 Fort-de-France : Conseil régional Martinique, 2013, 196 p.
<http://docplayer.fr/7326486-Conseil-regional-de-martinique.html>

Nord Pas-de-Calais Picardie

Nord-Pas-de-Calais : quatre CFA engagent des travailleurs sociaux pour lutter contre le décrochage des apprentis

Lille : UNETP Académie de Lille, 28 mars 2014
<http://unetplille.blogspot.fr/2014/03/lutter-contre-le-decrochage-en-cfa.html>

Les missions locales prêtes à s'investir davantage dans l'alternance

Emilie Zapaski
 Localtis, 17 mai 2013
<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265219867&cid=1250265216783>

Normandie

Hervé Morin lance le chantier du lycée du futur (communiqué de presse)

Rouen : Conseil régional Normandie, 18 Janvier 2016
<https://www.normandie.fr/herve-morin-lance-le-chantier-du-lycee-du-futur>

Le décrochage scolaire en région : contribution

CESER. Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Haute-Normandie

Rouen : CESER Haute-Normandie, novembre 2015, 58 p.

<https://ceser.hautenormandie.fr/content/download/48228/665370/file/Contribution%20du%20CESER%20H-N%20sur%20le%20d%C3%A9crochage%20scolaire%20en%20r%C3%A9gion.pdf>

Le décrochage scolaire en Basse-Normandie : rapport-avis du CESER- session plénière du 2 novembre 2015

CESER. Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Basse-Normandie ; Agnès Auray de Folleville ; Vincent Potin (rapporteurs)

Rouen : CESER Basse-Normandie, novembre 2015, 71 p.

[http://www.ceser-basse-normandie.fr/images/stories/CESR/etudes/2015/4_DECROCHAGE_SCOLAIRE/Rapport dcrochage scolaire dfinitif.pdf](http://www.ceser-basse-normandie.fr/images/stories/CESR/etudes/2015/4_DECROCHAGE_SCOLAIRE/Rapport%20dcrochage%20scolaire%20definitif.pdf)

Suivi et appui des décrocheurs

Rouen : Académie de Rouen, avril 2015

<http://www.ac-rouen.fr/suivi-et-appui-des-decrocheurs-53500.kjsp?RH=MATERNELLE>

Pays de la Loire**Les actions pour lutter contre le décrochage scolaire : pour la réussite de tous les jeunes**

Rectorat de l'académie de Nantes ; Région Pays de la Loire

Nantes : Région des Pays de la Loire, septembre 2015, 16 p.

http://www.orientation-paysdelaloire.fr/mediatheque/doc_num.php?explnum_id=24655

Un enjeu de société : la prise en charge des décrocheurs scolaires

CESER. Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Pays de la Loire

Lettre n° 66, juin 2015, 4 p.

<http://fr.calameo.com/books/002624186c5421b4424e7>

Lutte contre le décrochage

CESER. Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Pays de la Loire

Nantes : Ceser Pays-de-la-Loire, 23 juin 2015, 88 p.

http://infodoc.crefor-hn.fr/doc_num.php?explnum_id=10974

Lutter contre le décrochage

CESER. Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Pays de la Loire

Nantes : Ceser Pays de la Loire, mai 2015, 60 p.

<http://fr.calameo.com/read/002624186f0b5c4e098a9>

La lutte contre le décrochage scolaire s'organise en Pays de la Loire

Conseil régional Pays de la Loire

17 novembre 2014

http://www.paysdelaloire.fr/no_cache/actualites/actu-detaillee/n/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-sorganise-en-pays-de-la-loire/

Provence-Alpes-Côte d'Azur**L'État et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur signent un pacte pour coordonner leurs actions en faveur de l'insertion des jeunes**

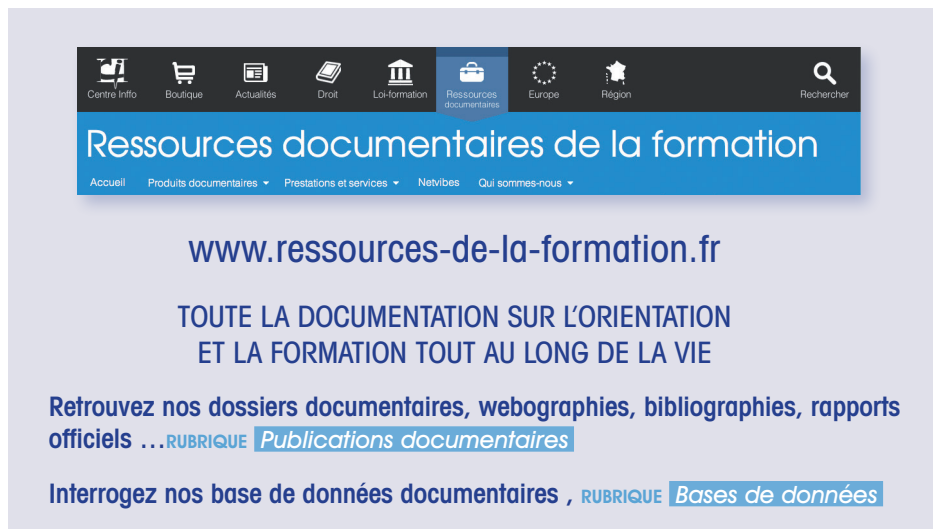
Marseille : GIP Carif Espace Compétences, 3 février 2014

<http://www.orientationpaca.fr/Actu/Detail/8932>

Un pacte pour les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur : L'État et la Région investissent pour l'avenir – Connaître, Agir, Anticiper

Préfet Région PACA ; Région PACA ; Académie Aix-Marseille [et al.]

http://www.regionpaca.fr/uploads/media/Un_Pacte_pour_les_Jeunes_-_Convention.pdf



The screenshot displays the website's navigation bar with icons for Centre info, Boutique, Actualités, Droit, Loi-formation, Ressources documentaires (highlighted), Europe, Région, and Rechercher. Below the navigation bar is a blue header with the title 'Ressources documentaires de la formation' and a secondary menu with 'Accueil', 'Produits documentaires', 'Prestations et services', 'Netvibes', and 'Qui sommes-nous'. The main content area features the URL 'www.ressources-de-la-formation.fr', the tagline 'TOUTE LA DOCUMENTATION SUR L'ORIENTATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE', and two promotional lines: 'Retrouvez nos dossiers documentaires, webographies, bibliographies, rapports officiels ...RUBRIQUE Publications documentaires' and 'Interrogez nos base de données documentaires , RUBRIQUE Bases de données'.

Centre info Boutique Actualités Droit Loi-formation Ressources documentaires Europe Région Rechercher

Ressources documentaires de la formation

Accueil Produits documentaires Prestations et services Netvibes Qui sommes-nous

www.ressources-de-la-formation.fr

TOUTE LA DOCUMENTATION SUR L'ORIENTATION
ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Retrouvez nos dossiers documentaires, webographies, bibliographies, rapports officiels ...RUBRIQUE [Publications documentaires](#)

Interrogez nos base de données documentaires , RUBRIQUE [Bases de données](#)



Centre Inffo, 4 avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél : 01 55 93 91 91 - Fax. 01 55 93 17 25
E-mail : contact.doc@centre-inffo.fr - Site internet : www.centre-inffo.fr